COLLÈGE INTERARMÉES DE DÉFENSE

Université Panthéon-Assas Paris II *Droit - Économie - Sciences Sociales*

L'Avenir de l'Etat face à la Globalisation

Vers un redéploiement de la fonction politique ?

Mémoire de géopolitique

du capitaine de corvette Jean-François Bossu

dans le cadre du séminaire « la Mondialisation : dimensions politique, économique et sociale »

Directeurs : Professeur Jean-Louis Scaringella (directeur de l'ESCP-EAP)
Professeur Jean-Yves Caro (Paris II Panthéon-Assas)

L’Avenir de l’Etat face à la Globalisation
Vers un redéploiement de la fonction politique ?

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : L’ETAT MALMENE
l’émergence de nouveaux acteurs
la vision américaine et l’approche européenne
démocratie et mondialisation

DEUXIEME PARTIE : LES PERSPECTIVES POLITIQUES
les risques du recul de l’Etat
les fonctions propres à l’Etat
la réévaluation du politique

Introduction

Le juriste de la troisième république Raymond Carré de Malberg définit l'Etat comme «une communauté d'hommes, fixée sur un territoire propre et possédant une organisation d'où résulte pour le groupe envisagé dans des rapports avec ses membres, une puissance suprême d'action, de commandement et de coercition[1]». Institution support du pouvoir, enjeu de la lutte politique, régulateur, arbitre, expression d'une conscience nationale, l'Etat est l'entité essentielle des constructions internationales. La constitution d'un Etat indépendant, instrument de souveraineté et de reconnaissance apparaît souvent comme le but ultime des mouvements régionalistes et autonomistes, au point que Pascal Boniface a pu présenter la prolifération des Etats comme une menace.

Or, paradoxalement, les Etats modernes, loin d'être menaçants ou même puissants, semblent malmenés par les organisations, institutions et entreprises qui profitent de la mondialisation pour étendre leurs activités sur un champ autrefois occupé par les Etats. La globalisation est le paradigme de cette nouvelle normalisation mondiale. Selon la définition d'Elie Cohen, « le concept de globalisation a été forgé pour rendre compte d'une double réalité : l'internationalisation des marchés des biens et des facteurs de production, en même temps que l'apparition de firmes industrielles capables de penser d'emblée leur développement à l'échelle du monde et de déployer à cet effet des stratégies mondiales intégrées [2]».

Initiée par un mouvement économique fondé sur le triptyque décloisonnement, désintermédiation, dérégulation, la globalisation intervient également sur les opinions publiques. On peut donc se demander si ce n'est pas un moyen de l'imposer aux Etats dans tous les thèmes de la vie en société, de l'environnement à la sécurité en passant par la santé et le développement durable.

Après avoir montré comment l'Etat est malmené par les nouveaux acteurs, en nous attardant sur les approches américaine et européenne du fait transnational, nous verrons comment l'idéal démocratique lui-même est bousculé par la globalisation. Ce constat nous conduira à aborder les perspectives politiques ouvertes par ces phénomènes, ainsi que les risques engendrés par un recul de l'Etat ; la nécessité de réguler le phénomène de globalisation apparaissant plus comme une réévaluation de la fonction politique que comme une volonté utopique d'en faire table rase. Ainsi, après avoir malmené l'Etat et contribué à dévaluer l'image du politique, la globalisation pourrait devenir le champ géopolitique d'Etats redéployés sur de nouvelles fonctions.

---

[1] *Contribution à la théorie générale de l'Etat*, 1921

[2] *la tentation hexagonale ; la souveraineté à l'épreuve de la mondialisation* cité par Jean-François Daguzan, *l'Etat et l'entreprise face à la mondialisation* – revue française de géoéconomie n°1 mars 97.

1. L'Etat malmené

1.1. L'émergence de nouveaux acteurs et l'annonce de la fin de l'Etat

1.1.1. Le nouvel espace géostratégique mondial

La fin de la guerre froide a signé l'accélération d'un mouvement de globalisation qui dépasse de loin l'internationalisation des marchés. Le décloisonnement et la désintermédiation des échanges, rendus possibles par l'avènement des nouvelles technologies de l'information, ont vu leur effet renforcé par le mouvement de dérégulation des grandes industries, initié par l'administration Reagan dans les années 80.

Avant la chute du mur, le monde bipolaire, dans lequel la puissance était porteuse de sens, se caractérisait par une considérable stabilité du centre décisionnel. Le « heartland », espace où la parité stratégique rendait la guerre impossible, était le domaine exclusif des Etats, attachés à de fortes positions idéologiques. Espace, ressources, démographie, capacité industrielle et maîtrise des savoirs étaient les facteurs déterminants de la capacité militaire. Pour chacun de ces facteurs, la puissance se mesurait en capacité à accumuler des stocks. Succédanés de l'action militaire directe, la technologie et ses applications spatiales, mais aussi les affrontements idéologiques, le sport ou les échecs étaient le cadre de permanentes compétitions entre les blocs. L'action terroriste prenait alors essentiellement la forme d'une lutte armée contre l'Occident. Les Etats du centre étaient forts. C'est l'économie, un temps bridée par le découpage du monde, qui est finalement devenue l'arbitre de cette compétition. Le triomphe de l'économie libérale, face au collapsus d'une économie d'Etat concentrationnaire et mortifère, a précipité la chute de l'URSS. L'asphyxie économique a été d'autant plus imparable que l'agressivité du monde soviétique croissait avec sa perception du danger et qu'il accumulait les moyens de survivre. Pour illustrer ce point, rappelons que M Gorbatchev signait encore en 87 un décret autorisant la production de missiles à têtes biologiques. Guillaume Parmentier[3] montre comment c'est l'affaire des Euromissiles qui a précipité la chute du régime communiste. Le succès ouest-allemand étant devenu évident malgré les actions de propagande menées à l'Est, les dirigeants soviétiques ont essayé de tendre les relations internationales pour rétablir la prééminence militaire, plutôt que de tenter un rattrapage économique.

La fin du système bipolaire a laissé place à un monde beaucoup moins organisé, au point qu'on le qualifie de multipolaire autant que d'unipolaire ! Dans ce nouvel espace géostratégique, le rythme des communications a changé. La mondialisation, certes initiée dès l'ouverture des espaces maritimes dans un XVI^{ème} siècle marqué par la découverte de la finitude du monde, a vu son rythme s'accélérer au XX^{ème}, sous l'effet de deux phénomènes : la suppression du contact direct dans les échanges et l'introduction de l'instantanéité. L'instantanéité des media, mais aussi des moyens d'information économiques et financiers a remplacé la logique de stocks par une logique de flux. En l'absence de centre ou de

[3] *Le retour de l'histoire : Stratégie et relations internationales pendant et après la Guerre froide*, 1993

coordinateur, l'univers est en mouvement constant. Le nouvel ordre mondial, annoncé par M Bush père, ne s'est pas imposé aux acteurs et institutions du monde entier et le système semble désorganisé. Par exemple assiste-t-on à l'apparition de zones d'ombre, dans lesquelles le pouvoir est contourné par certains acteurs. Les zones de non-droit ou les organisations criminelles sont des dysfonctionnements qui font douter de la puissance des Etats. Localement, des foyers d'instabilité reposent sur des frustrations et l'exclusion d'un temps mondial qui profite essentiellement à ceux qui sont capables de s'y adapter. Ces foyers locaux de nationalisme et de repli identitaire exportent leurs problèmes, alors même qu'ils subissent la pression du temps mondial. En deçà d'une vitesse de libération, le temps local crée une somme de cultures paroissiales, anti-mondialistes, foyers d'exclusions, de millénarismes, de mythes réinventés ou lieux de résurgence de conflits ethniques séculaires. Dans ce monde partagé entre globalité et parochialisme, les idéologies ont disparu et le discours des Etats n'est plus porteur de sens ; la puissance n'est plus porteuse de sens.

1.1.2. Les nouveaux pourvoyeurs de sens

Le fait que les Etats aient perdu une partie de leur capacité à produire du sens n'en a pas fait disparaître le besoin. De nouveaux acteurs ont repris cette fonction à leur compte. Les opérateurs symboliques et les lobbyistes produisent ainsi des symboles de droit, de la « soft law ». Les valeurs ainsi produites ou mises en avant sont reprises autant par les opérateurs économiques classiques que par les organisations non gouvernementales, ONG. De même les organisations économiques mondiales (OMC, FMI, Banque mondiale…) imposent-elles aux Etats du monde entier les règles de la bonne gouvernance économique. Les organisations internationales gouvernementales (TPI, ONU…) assurent pour leur part la « normalisation » des valeurs communes et complètent le poids des organisations gouvernementales dans les domaines de l'action humanitaire, de l'écologie ou de la culture. De plus en plus, les ONG assurent des missions à la place des Etats. Des ONG assurent par exemple des opérations de déminage en Afghanistan en partenariat avec l'UNOCHA, structure onusienne en charge du programme d'action contre les mines pour l'Afghanistan (MAPA).

La plupart de ces fonctions ne sont pas opposées aux concepts traditionnellement défendus par les Etats. Certaines ont une portée essentiellement structurante, même si elle est discutée. Ainsi, les arbitres de la géoéconomie (FMI, OMC, banque mondiale…) fixent des règles sans lesquelles la situation économique serait carrément incontrôlée, donc encore plus néfaste pour les plus faibles. Ces organisations, par le soutien qu'elles accordent ou non aux Etats et les sanctions qu'elles leur imposent le cas échéant, sont autant des arbitres que des acteurs. De même, les organisations internationales plus directement liées aux militaires (l'ONU, l'OTAN ou l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement, l'OCCAR) ont un rôle analogue pour les actions de maintien de la paix, de lutte contre les nouvelles menaces et de politique industrielle de défense. Le fait que la plupart des organismes à vocation structurante, cités ici, soient l'émanation ou l'expression de la volonté même des Etats n'en réduit pas le poids. L'OCDE, dans ses prévisions et ses commentaires sur la situation des Etats, exprime ainsi des avis qui vont souvent à l'encontre de l'action des gouvernements. Les organisations internationales gouvernementales (OIG) sont l'expression de supranationalités, dont l'action est porteuse d'un sens qui s'impose aux Etats.

Tous les acteurs de ce nouveau paysage ne sont pas mondiaux. Les organisations internationales locales (OIL) imposent leur marque sur un plan régional. Certes issues de la volonté des Etats de parvenir à une meilleure efficacité en créant des entités nouvelles et fortes, ces structures supranationales sont souvent perçues comme des contraintes par les

peuples qui leur appartiennent. La volonté politique des Etats de se dépasser pour des causes qui les unissent contribue paradoxalement à les affaiblir aux yeux de la conscience collective. La construction européenne, réduite à la disparition des monnaies, à la disparition des frontières et à la création de normes juridiques et administratives unifiées, est ainsi souvent perçue comme une menace pour les Etats.

L'évocation des acteurs pourvoyeurs de sens ne peut s'abstraire de l'émergence d'une information globale, terreau de l'opinion publique globale. L'instantanéité des informations, mais aussi le partage mondial des réactions, des émotions et des souffrances recueillies en temps réel, aboutissent à la conscience de cette opinion mondialisée, qui influence autant les autorités politiques que des organisations tirant leurs revenus de la générosité mondiale. D'un point de vue militaire, la globalisation de l'information donne une grande importance à la communication stratégique, qui, plus que la stricte information, montre l'emploi des militaires au service de valeurs. Il reste à définir ces valeurs, à leur donner du sens, plus ou moins partagé par une opinion publique dont le référent semble se mondialiser.

Ainsi, nombre d'acteurs pourvoyeurs de sens, souvent issus d'initiatives étatiques, deviennent-ils des menaces pour les Etats eux-mêmes.

1.1.3. Nouveaux risques, nouvelles menaces

Dans le nouvel espace géostratégique ouvert par la mondialisation, les acteurs sont indissociables des risques auxquels les Etats et les peuples sont confrontés. Les nouveaux pourvoyeurs de sens sont apparus dans le champ d'inquiétude marqué par les risques économique, écologique, militaire et même politique, s'agissant par exemple des organisations de défense des droits de l'homme. Il existe donc une double relation logique entre les risques sociétaux et les menaces qui pèsent sur les Etats. Si les pourvoyeurs de sens apparaissent la plupart du temps en réaction contre les risques nouveaux, il est d'autres acteurs dont la vocation n'est pas fondée sur le sens, mais sur la recherche d'un profit, licite ou non, sans conscience sociétale. Servant des intérêts différents de ceux des peuples, les acteurs non pourvoyeurs de sens, mais de risque, sont une autre menace pour les Etats.

Acteurs non pourvoyeurs de sens, les firmes transnationales (FTN) concentrent un pouvoir immense, propre à exercer une influence sur les Etats où elles opèrent et font l'objet de manœuvres stratégiques, qui leur permettent d'échapper à la puissance même des Etats. Le volume croissant des fusions et acquisitions dans le monde illustre cette mobilité. La nécessité d'attirer les capitaux implique un engagement de l'Etat dans la dérégulation compétitive et donc affaiblissement des systèmes de justice distributive mis en place dans les pays occidentaux depuis la deuxième guerre mondiale. La première menace induite par le développement des FTN est donc sociale, en particulier dans les démocraties occidentales. Ailleurs, la menace est également stratégique, parce que la mondialisation diminue l'autonomie politique et économique des pays pauvres, soumis aux choix industriels et commerciaux des firmes dont ils dépendent pour l'exploitation de leurs richesses et pour leur développement.

De même, le volume des investissements directs à l'étranger, signe de l'exportation de puissance industrielle, mais aussi de l'extension de l'emprise économique de firmes internationales devenues mondiales, illustre-t-il le grignotage de prérogatives initialement nationales et étatiques en matière de choix industriels. Il est vrai que les aventures industrielles des Etats occidentaux et de la France en particulier ont rencontré des succès très

divers depuis une vingtaine d'années. Cependant, s'il est hasardeux de laisser l'Etat occuper une place de juge et partie dans des domaines tels que la banque et l'industrie, la capacité qu'apporte l'Etat à envisager des programmes longs, demandant un large effort national est indéniablement utile. La difficulté consiste à distinguer les programmes majeurs et fédérateurs de compétences et d'intelligences des activités économiques habituelles. Etre capable de lancer un programme électronucléaire et de le poursuivre dans ses prolongements environnementaux est un défi. De même, savoir se détourner des sirènes d'industries concurrentes du secteur privé, au risque de perdre des postes de direction pour politiques en voie de reconversion constitue un véritable enjeu. Longtemps arc-bouté sur une nomenclature d'industries stratégiques (industrie lourde, usines emblématiques, secteur bancaire, technologies de pointe, presse audiovisuelle), l'Etat, affaibli par des échecs parfois simplement liés au risque industriel, a perdu une crédibilité par ailleurs précieuse dans les affrontements économiques.

La marge de décision des Etats en matière industrielle est maintenant particulièrement réduite. Sollicité sur le front social en particulier par la montée du chômage, l'Etat voit également son action entravée sur le terrain économique. En effet, l'Etat moderne est contraint de rentrer dans le jeu économique global. Il n'est plus possible d'échapper à la mondialisation économique et à ce qu'elle sous-entend. L'autarcie mène à brève échéance à la cessation de paiement, par le simple effet des importations stratégiques. Il est donc impossible pour un Etat de ne pas respecter ses engagements commerciaux, ce qui le mettrait au ban des nations. Sa survie serait alors impossible, parce que, tel un animal sauvage domestiqué, il aurait perdu sa capacité à exister par lui-même. La politique budgétaire et ses incidences sur la monnaie - donc la capacité à échanger - et les taux d'intérêt - donc la capacité à investir -, constitue une prérogative de l'Etat dans laquelle les ajustements sont difficiles à admettre, alors que les exigences sociales sont plus longues à se globaliser. Les systèmes sociaux se sont en effet construits sur de très longues périodes et de façon différente selon les pays, par l'influence historique de leurs concepteurs et un contexte politique qui tient à la sociologie des différents peuples. C'est maintenant un fait ; les économies ont dorénavant partie liée, bien au-delà des anciennes frontières nationales ou continentales. La formidable croissance mondiale que l'on observe, malgré quelques avatars, de façon continue depuis le début du mouvement de globalisation est d'ailleurs un argument de plus pour y adhérer, fût-ce au détriment de la puissance étatique.

L'interdépendance croissante des économies introduit en revanche le risque d'un brutal reflux des capitaux, avec effet de tache d'huile. Cette contagion constitue un « risque systémique ». Ce risque est d'autant plus grave que le marché n'est pas régulé et que les instruments financiers (produits dérivés, fruits de l'ingénierie financière) sont incontrôlables. En effet, en dehors de structures destinées à contrôler le bon fonctionnement des principaux marchés, afin d'en garantir l'équité et donc l'efficacité (COB, SEC), les acteurs sont libres. Incidemment, on peut noter que l'importance du déficit commercial américain rend paradoxal le rôle de référence joué par les Etats-Unis et le président de la Federal Reserve. Le Japon et l'Europe injectent aux Etats-Unis les capitaux qui compensent le déficit commercial dans la balance des paiements. Ces capitaux sont cependant très liquides et leur volatilité permet d'envisager une situation où le déficit commercial ne serait plus compensé par la balance des paiements. Ce déséquilibre financier comporte de plus un risque de fuite en avant, la crainte des conséquences d'un tel reflux des capitaux pouvant inciter les acteurs économiques à tenter de le contenir, le rendant par-là même encore plus brutal.

Les organisations criminelles et les trafics associés constituent le deuxième groupe de menaces pour la puissance de l'Etat. Alors que les citoyens n'en perçoivent souvent que la menace directe, c'est à dire par exemple le risque d'attentats ou la hausse de la criminalité liée au trafic de drogue, leurs structures, complexes et ramifiées, les placent sur le terrain même des Etats.

La principale évolution liée à la mondialisation dans le domaine du crime est la fusion progressive entre les activités politiques, telles que le terrorisme et les trafics de type vénal. De nombreux groupes terroristes ou indépendantistes financent ainsi leurs activités par le narcotrafic ou le blanchiment d'argent (argent issu de divers types d'extorsions et de la délinquance financière). Réciproquement, des trafiquants notoires cherchent de plus en plus dans le combat politique une justification à leurs activités. Ainsi Pablo Escobar se posait-il en champion d'une cause politique. Les mouvements terroristes, traditionnellement nourris en interne (groupuscules indépendantistes ou anti-sociaux), en externe (continuation de la politique étrangère par d'autres moyens) ou des suites de la décolonisation, deviennent pleinement transnationaux. Ce phénomène de mondialisation s'ajoute à la prolifération des groupes terroristes. Alors que l'on dénombrait 11 organisations terroristes distinctes en 1968, elles sont aujourd'hui plus de 50. Plus que l'utilisation de moyens asymétriques, ces caractéristiques signent la nouveauté des phénomènes actuels.

Pour marquer la similitude entre les organisations criminelles mondialisées et les organisations citées plus haut, Jean-François Daguzan les qualifie d'ONG/NC, pour organisations non gouvernementales non caritatives. Véritables multinationales, administrées par des maffieux à la fibre politique, experts en start'up du crime, ces ONG/NC se nourrissent des irrédentismes, des replis identitaires, culturels ou religieux, mais aussi du trafic de drogue et de la délinquance en cols blancs. On estime par exemple le chiffre d'affaires du narcotrafic à 150 G$/an et celui du blanchiment d'argent à 1500 G$/an. Les Etats sont démunis face au narcotrafic, qui représente par exemple 80% du PNB en Colombie. De même la mafia sicilienne dispose-t-elle d'un immense réseau d'entreprises qui lui sont assujetties, par le jeu de prêts consentis en échange d'une contribution au recyclage de l'argent sale et en l'absence d'un système bancaire solide, capable de répondre à la demande d'entrepreneurs familiaux souvent menacés par des structures plus puissantes. Les faiblesses du système bancaire japonais laissent d'ailleurs entrevoir un processus comparable, contribuant à maintenir l'Etat japonais dans une crise non maîtrisée.

Les méthodes des organisations terroristes réalisent en quelque sorte la synthèse de toutes ces menaces. S'appuyant sur des idéologies extrêmes et exclusives souvent dirigées contre la mondialisation, ses acteurs désignés ou ses dérives, qu'elles soient socio-politiques ou religieuses, les organisations terroristes utilisent les moyens offerts par la globalisation des flux humains, informationnels et financiers. La fusion entre activités criminelles et action politique est une menace sérieuse pour les Etats par la concurrence qu'elle instaure dans les zones ou auprès de groupes sociaux exclus ou se sentant exclus du jeu mondial. Le recrutement de terroristes comme ceux d'Al Quaeda, de banlieues déstructurées aux bancs d'universités américaines témoignent de l'impossibilité de réduire ce phénomène à un seul facteur, social et peut-être même religieux. La maîtrise par les terroristes des principes de la communication stratégique constitue une menace majeure, en particulier pour les Etats démocratiques. Brian Jenkins la résume ainsi : « terrorists don't want many people dead, they want many people watching ». Les ONG/NC reposant sur ce principe perturbent ainsi le jeu d'Etats plus familiers de confrontations de type clausewitzien. Le cas d'Al Quaeda est particulier pour plusieurs raisons : la simultanéité d'actions suicides supposant une

préparation minutieuse, l'étendue et l'organisation du réseau et évidemment l'ampleur des actions. Il s'agit d'un hyperterrorisme se développant aux marges de sa sphère d'intérêt et dont les revendications ne sont pas le trait le plus lisible. De ce point de vue, il est possible de le rapprocher d'actions de type millénariste et sectaire, comme l'attentat perpétré par la secte Aum en 95, dans le métro de Tokyo, au moyen de gaz neurotoxiques.

En conclusion de cette partie, il apparaît qu'après la guerre froide, la mondialisation est devenue une nouvelle forme d'affrontement entre économies, cultures et civilisations. La globalisation mais aussi le terrain de luttes dont le premier trait est que le déplacement vers un système globalisé s'impose à tous les acteurs, au prix d'une perte d'indépendance, voire d'une vulnérabilité plus ou moins explicite. Faut-il ou non accepter ce déplacement du lieu stratégique et comment est-ce possible ? La réponse est réellement du domaine de l'Etat.

1.2. La vision américaine et l'approche européenne

Pour illustrer l'Etat malmené et sa confrontation avec le phénomène de globalisation, la comparaison de l'approche américaine et de la stratégie européenne présente un double intérêt de convergence du contexte et de divergence des moyens. Les Etats-Unis sont le leader incontesté, et donc critiqué, d'une mondialisation perçue comme une source de déconstruction sociale. Seule hyperpuissance économique, militaire ou financière, les USA fondent depuis une dizaine d'années toute leur stratégie sur la globalisation, au point que l'on peut voir dans l'Etat américain davantage un habile pilote qu'une entité menacée. Le rôle de la construction européenne, face à et avec la globalisation, comporte également un double aspect de protection et de menace que l'évolution de ses institutions devra intégrer.

1.2.1. L'Etat américain, leader de la globalisation

Selon Saïda Bédar, la globalisation est le fondement de la stratégie américaine. Il y a globalisation non seulement de l'économie et de la technologie, mais de l'information et des mouvements de capitaux. Le système libéral capitaliste entraîne la multiplication des sphères sociales. On assiste également à la « marchandisation » des techniques, des sciences, de l'éducation, de la culture et de la sécurité. Ce mouvement, initié par les « reaganomics » de la première moitié des années 80 comprenait une politique de dérégulations, l'institution du libéralisme comme modèle de gouvernement et le développement du capitalisme face à un bloc socialiste sclérosé, en vue de le contraindre à l'abandon. A cet égard, le rôle mené par l'Allemagne qui, ayant refusé la course aux armements, affichait une opulence inégalée, intervient également dans la déstabilisation du monde communiste. Alors que l'on peut faire remonter le concept de mondialisation au XVI^{ème} siècle, l'idée de globalisation (« Shaping the world ») n'est apparue qu'en 97, dans la stratégie post guerre froide. Elle fait suite au « containment », qui garantissait le maintien du statu quo de la guerre froide. Il s'agit d'une normalisation du monde selon les critères américains. Cette normalisation concerne les domaines économique, par l'évolution du droit des affaires, l'unification des systèmes comptables ou la normalisation des fusions-acquisitions et militaire, par le biais de l'interopérabilité des armements ou de la formation des cadres militaires des pays en développement ou en transition.

Les Etats-Unis, inventeurs de la globalisation, ont choisi d'en faire une arme. Depuis la chute du mur, cette arme est plus orientée vers les activités commerciales et financières que vers l'industrie de défense. Jean-Paul Hébert, dans RAMSES 2002, s'appuie sur une étude du Sipri pour montrer que la position des firmes américaines et européennes est en recul au palmarès

des cent premiers producteurs d'armements. Alors que les Américains occupaient 46 des 100 premières places en 1993, ils n'en occupent plus que 39 en 1998, Mitsubishi se hissant au 14ème rang et les firmes indiennes, israéliennes, singapouriennes et turques renforçant leur position sur le marché de la défense[4]. Si ces chiffres ne peuvent écarter l'hégémonie technologique et industrielle américaine, ils soulignent l'importance des autres acteurs de la domination américaine, que sont les pouvoirs financiers. Les fonds de pension, qu'il s'agisse de mutual funds classiques ou de Hedge funds, fonds de couverture caractérisant l'acceptation des placements alternatifs par le public, sont le symbole de la globalisation financière américaine. La domination américaine se manifeste également par la domination des banques d'affaires[5] et des cabinets d'audit. Ces derniers pratiquent d'ailleurs un dangereux mélange des genres, accumulant les fonctions de conseil fiscal, de commissariat aux comptes, de conseil en organisation et de renseignement économique. Les « big five » de l'audit[6] ayant eux-mêmes des clients de taille mondiale, la tentation est grande de prendre quelques libertés avec la réalité des comptes pour conforter cette manne. L'affaire Enron illustre ce danger, de nature à menacer le bon fonctionnement du système de marché, fondement libéral de la puissance américaine.

C'est l'Etat américain qui, réalisant que la globalisation non maîtrisée apporte de nouvelles vulnérabilités en même temps qu'elle conforte la domination américaine, a décidé d'encadrer le phénomène de globalisation. Le président Clinton a donc introduit le concept « shaping the globalization ». Ceci se traduit par l'augmentation de l'intégration commerciale (OMC, initiatives régionales, rationalisation des marchés), la démocratisation, promotion de la paix (intégration d'anciens adversaires, dénucléarisation, admission de la Chine à l'OMC, lutte contre les mafias et le terrorisme, aide économique par incitation au libre échange), la diplomatie et l'organisation militaire (RMA). Ce concept illustre les possibilités offertes aux Etats de dépasser les nouveaux acteurs et les conséquences de la globalisation. L'Etat malmené retrouve une fonction de production de sens, en imposant à ses sujets des pratiques de bonne gouvernance, comme la lutte contre les abus de position dominante, lutte contre les effets négatifs d'un « imperial overstretch » avancé par Paul Kennedy au premier rang des causes de l'effondrement soviétique.

L'abus de position dominante constitue à terme une faiblesse d'autant plus redoutable qu'il entretient un sentiment d'invulnérabilité, confortable leurre face aux menaces asymétriques. L'asymétrie est d'abord un référent social, qui évalue les rapports de forces dans la société. Dans le domaine social comme dans le domaine militaire, on peut observer la symétrie, dans laquelle les armes sont égales, la dissymétrie, dans laquelle l'issue du combat est prévisible et l'asymétrie, qui consiste à rechercher l'avantage en exploitant les faiblesses de l'adversaire et en évitant ses points forts. Les effets tactiques sont innovants et leurs conséquences stratégiques décisives. Les Etats-Unis ont été confrontés à plusieurs menaces asymétriques de nature militaire ou sécuritaire depuis cinquante ans. Le Vietnam, l'Amérique centrale, la guerre contre le narcotrafic et peut-être maintenant les réseaux terroristes en sont les exemples

---

[4] Sipri, Yearbook 1995 et Yearbook 2000.

[5] Goldman Sachs, Morgan Stanley, Lazard, Salomon, la première française, la Société Générale n'apparaissant qu'au 22ème rang mondial.

[6] Ernst & Young, Arthur Andersen, KPMG, Deloitte et Touche, Pricewaterhouse & Cooper.

les plus immédiats. Il résulte du développement de l'asymétrie des conflits contractés, dits de basse intensité, et une « unwinable war », dans laquelle les armées sont tenues par des normes juridiques face à des méthodes non conventionnelles, telles que les génocides, les boucliers humains et le nettoyage ethnique. L'Etat américain se trouve donc contraint au développement de méthodes anti-asymétriques.

L'acces denial est la réponse américaine aux menaces asymétriques. L'idée sous-tendue par ce concept est que la puissance technologique permet d'exclure les acteurs menaçants de toute stratégie de contournement. Cette stratégie s'oppose à la dissémination des technologies C3D2 (cover, concealment, camouflage, denial, deception) c'est à dire les leurres, à la généralisation de l'info-warfare et la prolifération des armes de destruction massive au profit du terrorisme et du crime organisé transnational. Pour l'amiral Wilson, chef de la DIA (defense intelligence agency), l'asymétrie est un déni d'exercice de la puissance américaine et l'acte terroriste scelle la fin de la sanctuarisation. Pour cette raison, la « homeland security » va devenir, selon Saïda Bédar, un thème central de la stratégie américaine et fédérer les moyens contre la menace transnationalisée. Ce changement suppose une adaptation des structures aux nouvelles conflictualités, un changement des méthodes et des réformes conduisant à la remise en cause des frontières systémiques. La réponse qu'apporte l'Etat américain aux menaces asymétriques est donc fondamentalement globalisante, comme si ces menaces conduisaient à une fuite en avant, chaque acteur cristallisant son action sur le champ stratégique qu'il pense dominer. La fusion entre interne et externe, civil et militaire ou public et privé est la manifestation de cette réponse. Déjà, le FBI devient transnational. Déjà, les agences de renseignement interdites sur le territoire national (NSA, NRO), travaillent à la protection des systèmes informationnels civils. Le NSC (national security council) insistait en 2001 sur la nécessité pour la « homeland security » de réduire les déficiences de l'organisation à cinquante Etats, faiblement encadrés par le centralisme fédéral. S'y ajoutait le souci de protéger les libertés civiques. L'Etat, organisateur de la défense du sanctuaire et protecteur des libertés, contourne la menace de la globalisation en en devenant le chef d'orchestre. Le fait que, depuis l'arrivée de l'administration Bush et plus encore depuis le 11 septembre, on assiste à la montée en puissance du renseignement, symbolisée par le retour au recrutement de meurtriers à la CIA, ne remet pas ce rôle de l'Etat en question. L'isolationnisme annoncé est plus un réajustement entre externe et interne qu'un véritable repli. Les USA étendent par exemple leur influence sur l'Amérique latine. Quant au renseignement, il s'inscrit plus dans le cadre d'un recentrage de l'économie vers la sécurité collective.

Les technologies requises par l'acces denial américain ont relancé la compétition au « space power », déjà vécue lors de la lutte contre le bloc soviétique. La globalisation devenue stratégie dominante, il est question pour l'Amérique de modeler le monde. Le space power en est le moyen. Shaping the space légitime les concepts « space control » et « access denial »[7]. Aujourd'hui, la NMD n'existe qu'à l'état de projet ou d'espoir. Mais la NMD justifie des investissements énormes, qui rendent possible le versant offensif du space power. Il s'agit en particulier de la nécessité de mettre en place une infrastructure logicielle haut débit,

[7] L'access denial est un concept décrit par Saïda Bédar et Jean-Michel Valantin, qui vise à ériger des barrières technologiques destinées à interdire (dénier) l'utilisation de l'espace ou des réseaux informatiques par les acteurs auxquels ils refusent ce droit. Cette occupation de l'ensemble cybernétique et spatial en fait une extension du territoire national.

consacrant l'interdépendance entre cyberespace et espace orbital. Jean-Michel Valantin[8] souligne que Donald Rumsfeld envisage d'élargir la doctrine de dissuasion aux menaces hybrides, comme le terrorisme possédant des armes de destruction massive. La disparition de la cible unique incarnée par le bloc soviétique soumet la dissuasion au « living SIOP », réactualisation permanente des cibles, conférant là une dimension défensive au space power. Dans la dimension exclusivement étatique de la dissuasion, le space power représente un îlot de souveraineté technologique pour l'Etat américain. Il devient nécessaire de concevoir une stratégie de militarisation de l'infosphère, les moyens de riposte et d'attaque étant proportionnels. Or, les Américains se heurtent au problème du manque de cerveaux, les informaticiens choisissant en priorité un secteur privé plus rémunérateur. Ce point est en voie de se résoudre par un appel au sentiment patriotique, mais aussi par la valorisation de l'extrême intérêt de ces recherches pour les chercheurs, qui y trouvent un terrain de jeux. Le space power dépend des technologies de l'information, autant qu'il les rend possibles.

L'infodominance, dernier volet de la stratégie américaine, peut se résumer par la maîtrise des informations globalisées. Au-delà du rôle des agences, comment agir au sein du monde de l'information ? Autant pour des raisons économiques que par affinités technologiques, il est de plus en plus question d'intégrer l'infosphère civile à l'infosphère militaire. C'est une nouvelle évolution vers le super unilatéralisme américain. L'accroissement des budgets civils de recherche et développement ne peut qu'accélérer cette démarche, que l'on peut rapprocher de l'attitude du pouvoir soviétique, intégrant en son temps la flotte civile à la flotte de combat et hérissant ses chalutiers d'antennes de guerre électronique. Là encore, la domination américaine en matière de logiciels rend possible une nouvelle forme de dissuasion non nucléaire. Il est envisageable d'infliger une « cyber pain » à un Etat ou un groupe devenu dépendant de ses systèmes d'information. Les Etats-Unis sont d'autant plus tentés par ce mode stratégique que ses conséquences sont réversibles et l'agressé récupérable. L'effet de réversibilité que procure une attaque cybernétique conduit à ne plus avoir d'ennemis, mais des partenaires à dominer. Pour Jean-Michel Valantin, la volonté américaine de militariser l'espace revient à « sécuriser la globalisation ». En revanche, la cybernétique induit des problèmes stratégiques directs et nouveaux, en particulier l'immédiateté. Ainsi la RMA, qui rend chaque soldat réceptif et interactif, introduit-elle un changement par rapport au temps. L'immédiateté sur le terrain provoque une disjonction entre temporalité militaire et politique. En conséquence, il est nécessaire de recréer un cadre juridique pour la défense par rapport à une attaque spatiale ou cyberspatiale.

L'Etat américain, leader de globalisation, s'est imposé comme un acteur majeur, tant sur le plan politique et conceptuel que comme garde-fou contre les vulnérabilités introduites par la globalisation. Ayant initié RMA et NMD, consacré l'access denial et le space power, il doit maintenant exercer un pouvoir normatif dans le domaine de l'infodominance, pour assurer un cadre juridique et des garanties de liberté à ses citoyens.

1.2.2. Les Etats et la construction européenne

Face à l'hyperpuissance américaine, les Etats européens semblent parfois distancés. Dans la construction européenne, le fait de s'en remettre à une construction supranationale de type OIL (organisation internationale locale) pour faire face à la globalisation n'est pas le moindre

[8] *Le Débat Stratégique* n°55 – mars 2001, CIRPES

paradoxe. En fait, depuis les origines, la construction européenne s'opère à front renversé, avec des succès inattendus parce qu'issus d'une logique mal comprise.

L'Europe s'est construite sur la base de l'intégration économique, la politique devant suivre. C'est ainsi qu'elle est aujourd'hui parvenue à se doter d'une norme juridique, d'une monnaie et d'un outil de défense communs, sans pour autant avoir résolu les deux incertitudes majeures que constituent son contour géopolitique et ses institutions. Au lendemain de la guerre, Adenauer, de Gasperi et Schuman ont suivi l'idée fondamentale d'empêcher la guerre en limitant les moyens de puissance. Le domaine de compétence de la première construction européenne, la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) révèle l'importance du contrôle des industries lourdes et de défense aux origines de la construction. La France, désireuse d'indépendance recherchait l'indépendance stratégique, et l'Allemagne, soucieuse de limiter les réarmements massifs, se sont accordées sur ces projets pour des raisons différentes. Toute la construction européenne repose sur cette ambiguïté du départ. Ainsi la Communauté européenne de Défense (CED), fut-elle conçue dans une situation internationale tendue, en pleine incertitude à Moscou à la fin de Staline. Les Etats-Unis voulaient que les Européens conjuguent leurs efforts en matière de défense. L'objectif était de créer une armée européenne unique, dont le commandement européen serait subordonné à un commandement américain. Cette construction s'apparentait donc à une sorte de pacte de Varsovie. Là encore, il s'agissait de contraindre et limiter les capacités, sans aucune vocation d'indépendance. Il était seulement question de rechercher l'efficacité dans le cadre atlantique. Dominique Moïsi attribue l'échec de la CED au fait qu'en 54, la France a jugé qu'elle avait plus à craindre une européanisation de ses propres forces qu'une remilitarisation de l'Allemagne, initialement redoutée. C'est bien la puissance de l'Etat, ayant autorité sur la force armée qui se manifestait là, malgré la demande américaine d'une Europe plus forte mais intégrée à l'OTAN, au lendemain de la guerre de Corée.

L' « idée européenne » est donc née d'un mouvement de rapprochement de la volonté européenne avec l'Amérique. Ainsi « l'approche européenne des problèmes », aujourd'hui plutôt pacifique, est-elle issue d'une idée originellement américaine, destinée à empêcher le retour des démons, et dont on avait vu les applications au Trianon, à Versailles ou immédiatement après la seconde guerre mondiale. Il fallait faire de l'Europe une puissance indépendante civile, et non militaire. L'Europe ne pouvait donc devenir une puissance de plein exercice. Réciproquement, l'interventionnisme américain actuel correspond davantage à une vision traditionnellement européenne de règlement des conflits. De ces visions antagonistes résulte une introuvable politique étrangère. Or, l'établissement d'une puissance internationale nécessite continuité et cohérence dans les domaines politique, diplomatique, économique et militaire. Sinon, l'exercice de la volonté est impossible. L'Europe est à la fois un concept réducteur, en termes concrets, et un concept multiplicateur, en termes potentiels. C'est la politique des Etats qui harmonise cette alternative.

La politique industrielle européenne est un autre champ d'exercice de la puissance des Etats. En matière de défense, en particulier, la lourdeur des investissements et leur caractère exclusivement étatique nécessitent le développement d'une stratégie industrielle européenne en parallèle de la construction de l'Union. Il existe en Europe des capacités nationales, tant pour des raisons historiques que parce que la production et le développement d'armements sont nécessaires à l'autonomie politique. En revanche, chaque fois qu'un projet industriel n'a pas de justification sur l'emploi et sur la technique, la volonté de le poursuivre dans un cadre européen s'émousse au profit d'une industrie américaine à laquelle les effets d'échelle confèrent des coûts inférieurs. Il faut donc une industrie de défense relativement complète

pour concilier les impératifs sociaux, technologiques et budgétaires. Considérant le budget de défense américain (300 G$), alors que le budget européen se limite à 180 G$, il est essentiel de penser autant en termes de conception que de fabrication qu'en termes de production ou d'équipement pour éviter que les industries européennes ne deviennent des sous-traitants des USA. C'est la raison de la création de l'OCCAR en 97, à une époque où la capacité européenne d'armement était incroyablement concentrée, avec 76 % entre France, Royaume Uni et Allemagne et 82 % avec l'Italie. Cependant, malgré cette initiative des Etats, tant que la base industrielle européenne diminuera, les dépenses américaines augmentant, la politique européenne d'armement sera difficile.

Compte tenu de la particularité du marché de l'armement, dans lequel le client est unique, le traité de Rome a prévu (art. 223) l'exemption des industries de défense. Or, aujourd'hui, il n'y a plus d'industrie spécifiquement de défense. L'industrie aérospatiale est à la fois civile, militaire et concurrentielle. Les armements navals et terrestres constituent un secteur plus protégé, mais l'évolution est la même. Comme la cour de justice des communautés européennes définit le caractère civil d'une société quand plus de 10 % du CA sont réalisés dans le secteur civil, l'exemption de l'article 223 est devenue une fiction. Les fusions américaines, consécutives au « last supper » de Perry, qui a fait passer le nombre des firmes de 7 à 20, ont provoqué l'européanisation des entreprises telles que EADS ou de la filière missiles. Pour constituer de telles multinationales, l'Europe apparaissait comme le seul recours face à une introuvable juridiction nationale. Or, la préférence européenne n'est pas comprise par les pays européens non producteurs d'armements. Il a donc fallu installer un système de sous-traitance au sein de l'Europe. L'Europe s'est donc tournée vers la réalisation de « programmes structurants ». Ainsi l'avion de transport européen, répondant à des besoins différents et devant intégrer des matériels différents, devient très cher, comme tous les programmes structurants. Les programmes structurants ne sont donc acceptables que si les séries sont longues. Or, les séries multinationales sont très fragiles, parce que les retombées sur l'emploi sont moins nettes et que l'on ne peut pas toujours invoquer des raisons techniques ou politiques pour en imposer le coût aux opinions publiques nationales. L'avion de transport européen est donc un programme essentiel pour l'avenir européen en matière de lien industriel entre le militaire et le civil. Il suppose l'alignement du mode de subvention indirect sur le modèle américain. Cette démarche revient à l'initiative des Etats et de la Commission.

Les ramifications sociales, industrielles et politiques de la construction européenne ont aussi eu des conséquences en termes de communication. La construction européenne et sa légitimité ont fait l'objet d'une inflation verbale destinée à forcer la réalité, à compenser les incompatibilités par un volontarisme politique. De simples ensembles on a fait des « communautés », on a parlé d'union en l'absence même d'une fédération ; quant au parlement européen, il s'agit d'une chambre unique dont les pouvoirs ne sont pas encore véritablement parlementaires. Ce volontarisme politique a eu pour effet secondaire d'augmenter la distance entre le politique et les institutions. La difficulté de concilier les politiques de défense en est l'illustration.

De cette approche étonnante, qui a conduit à une monnaie unique avant d'avoir les moyens d'une politique budgétaire commune et à un engagement de défense avant la définition précise des structures et des moyens nécessaires, ressort l'irremplaçable originalité des politiques des Etats.

1.2.3. Les évolutions récentes

Les attentats du 11 septembre 2001 semblent cristalliser les tendances antérieures. Le « technological gap » apparu dans le discours stratégique américain n'est plus contesté, le déséquilibre des budgets de recherche et développement, tant publics que privés, ne laissant plus d'illusions aux européens. Les institutions européennes, écartées de l'action au même titre que l'OTAN, ont choisi d'apporter une réponse normative aux problèmes terroristes. Le sommet de Laeken, déplacé vers le troisième pilier de l'Europe, a conduit au développement du mandat européen, à l'accélération d'Eurojust et d'Europol et à l'adoption de la décision cadre sur le terrorisme. Cette décision cadre inscrit fondamentalement les actes terroristes dans le droit commun, en en donnant une définition précise, faisant intervenir les motivations des auteurs. Cette démarche constitue un véritable retournement de la problématique des libertés publiques, au regard de laquelle le renforcement des moyens de renseignement semble presque conjoncturel. Les Etats européens, contributeurs directs de la Commission et moteurs de la construction européenne, ont donc choisi de produire du sens face à une menace pourtant dirigée vers l'Amérique, quand elle n'avait pu s'accorder sur les menaces internes des décennies précédentes.

Sur le plan géopolitique, malgré le renforcement de structures internationales de lutte contre le crime transnationalisé, comme le GAFI[9], la partition entre les acteurs gouvernementaux semble se renforcer. Les Etats-Unis s'installent dans leur rôle d'acteur-gladiateur, sans devenir l'autorité de référence, l'arbitre international de gestion des conflits un temps imaginé. L'OTAN semble menacée en tant que structure militaire, alors que le poids moral de l'ONU se renforce au fil des crises régionales. Plus que jamais, les citoyens européens ressentent avec difficulté la nécessité de se doter d'institutions solides avant de poursuivre leurs actions, fût-ce au prix d'un abandon de souveraineté de la part des Etats. Le renforcement des structures de renseignement, cœur de la souveraineté, initié depuis septembre, crée un mouvement inverse de la part des Etats. Le renseignement ne se partage pas et, ainsi que le souligne le docteur Forster, la convergence franco-britannique sur les institutions est plus nette que sur l'emploi et l'engagement des moyens européens.

De même que l'Etat américain a été le premier moteur de la globalisation, tant par les mesures économiques du président Reagan que par les visions d'Al Gore sur l'avenir technologique et les autoroutes de l'information, les Etats sont les moteurs de la construction européenne. L'avènement des euro-régions, qui transcendent les frontières dans les domaines réservés aux Etats en est un signe encourageant. Les euro-régions permettent un aménagement du territoire européen, un développement culturel harmonieux et même une convergence dans les domaines économique et fiscal, comme en témoigne la suppression de la CSG pour les frontaliers. La recherche d'une constitution européenne dans un contexte où les menaces transnationales soulignent le rôle fondamental des Etats en matière de sécurité, illustre la réalité de l'avenir des Etats.

Après la guerre froide, on avait pu envisager la globalisation comme un facteur de pacification. Cette idée est aujourd'hui remise en question. Les populations nécessitant une

---

[9] GAFI : groupe d'action financière ou FATF financial action task force on money laundering. Créé par le G7, sans capacité juridique, ni personnalité morale, cette structure repose sur le bon vouloir des Etats dans l'exécution de procédures d'évaluation mutuelle.

aide humanitaire sont en augmentation. De 20 millions en 85, leur nombre est passé à 45 millions en 90. Selon l'amiral John Alrey, « la seule superpuissance mondiale n'a pas produit la paix ». Il demeure 40 à 50 conflits dans le monde, que tous les observateurs s'accordent à juger menaçants pour l'équilibre global, ce « nouvel ordre mondial » que recherche toujours l'administration américaine. En un mot, les Etats, malmenés par les constructions supranationales, voient leur rôle renforcé par les menaces sécuritaires. L'éventuelle hypothèque que ce rôle fait peser sur les libertés pose directement le problème du caractère démocratique des Etats.

1.3. Démocratie et mondialisation

Alors que la globalisation s'impose à tous les acteurs de la géoéconomie comme une règle qui conditionnerait la prospérité économique, la démocratie est présentée par le monde occidental comme un prérequis à la bonne gouvernance et, in fine, à l'accès au temps mondial. Or, la démocratie, largement revendiquée, qu'elle soit élective, populaire ou « de groupe », n'est pas souvent reconnue hors de l'occident par les organisations mondiales, qu'elles soient gouvernementales ou non.

La démocratie, autre forme de bonne gouvernance, pourrait être un idéal politique analogue à la mondialisation, idéal économique. A ce titre, elle est en mesure de malmener les Etats et constitue un des axes de la globalisation. Sans rechercher de parallèles entre démocratie et prospérité, il est possible de préciser comment la globalisation influe sur l'idée démocratique.

1.3.1. Le sentiment de dépossession

Zaki Laïdi décrit la mondialisation comme une intensification des relations sociales planétaires, qui se traduit par une disjonction croissante entre l'espace et le temps. Les lieux où se déroulent les événements sont géographiquement de plus en plus éloignés de ceux où leurs conséquences s'expriment. La mondialisation désigne un élargissement de l'espace de référence dans lequel s'insèrent les acteurs sociaux. Quand cet élargissement dépasse la compréhension des citoyens, parce que le flux d'informations auquel ils sont exposés ne leur laisse plus le temps de les corréler avec l'environnement humain, culturel et social qui s'y rapporte, la mondialisation devient porteuse d'un sentiment de dépossession. Or l'idée démocratique repose au contraire sur l'appropriation du pouvoir et de l'Etat par les citoyens.

L'explication politique du sentiment de dépossession montre un mécanisme par lequel les citoyens appartenant à des sociétés largement informées, et donc souvent prospères et démocratiques, peuvent être menacés par l'attrition de l'idée démocratique. En effet, les nombreux réseaux d'information, la multiplication des forums et des groupes de vigilance mondialisés minent lentement l'idéal démocratique aux yeux de ces citoyens pourtant privilégiés. Pour d'autres peuples ou groupes sociaux, l'origine de la menace est politico-économique. La dépossession ou le sentiment de dépossession face au changement économique altère la confiance dans les systèmes démocratiques qui fonctionnent sur des bases territoriales nationales. Ian Shapiro rappelle que la légitimité de la démocratie s'atrophie si l'amélioration des conditions dans lesquelles on la sollicite n'est pas au rendez-vous. De nombreux travaux ont été menés pour montrer comment système démocratique et prospérité économique peuvent se rejoindre. Zaki Laïdi montre combien cette démarche est hasardeuse, en citant des cas de développement économique sans démocratie, à l'instar de l'exemple coréen, de Taiwan ou de Singapour. Pour Alain Peyrefitte, ce sont la liberté et le sentiment de confiance qui sont les principaux facteurs de prospérité. Sa démonstration s'appuie sur la

divergence entre l'évolution économique des Etats catholiques et protestants depuis le XVI^{ème} siècle. Elle introduit cependant ici l'idée que, plus que la démocratie, c'est la confiance ressentie par les individus, qui révèle la richesse. Peyrefitte montre en effet comment la confiance naît de la sécurité que procure la démocratie, c'est à dire surtout le respect d'une loi qui définit les droits et les devoirs avec certitude. La démocratie qu'il envisage ici dépasse donc de loin la simple démocratie électorale. Dans une philosophie opposée, les adversaires de la mondialisation, qui sont en fait les adversaires du libéralisme, parce que le libéralisme est une option politique, alors que la mondialisation est une réalité géopolitique, avancent l'idée selon laquelle la mondialisation affaiblit l'Etat en supprimant la notion de bien commun. Autant que l'appétit financier des acteurs privés de la géoéconomie, la déterritorialisation qui accompagne la mondialisation rend plus difficile la notion de bien commun parce que l'espace commun n'est plus une évidence. Ainsi, l'approche sociale rejoint l'approche économique dans l'analyse du sentiment de dépossession des citoyens des démocraties confrontées à la mondialisation.

Ces observations soulignent que la recherche d'une corrélation entre démocratie et mondialisation n'est pas aisée. Le déséquilibre qui se creuse de façon croissante entre les pouvoirs politique et économique résume la difficulté qui se pose aux Etats démocratiques, la conciliation du public et du privé, du national et du global, de l'Etat et du non-Etat. D'ores et déjà, la mondialisation a considérablement amoindri la légitimité des démocraties spécifiques et initié l'avènement de régimes nationalistes, populistes ou renforcé les souverainismes, quand la supranationalité se structure. Cet affaiblissement peut prendre des formes non exclusivement politiques. Par exemple, le regain des « valeurs asiatiques » ou l'idée de « démocratie islamique » se réfèrent plus à des entités culturelles qu'à des réalités nationales. Là encore, les Etats sont malmenés et dépassés, alors que la mondialisation semblait précisément promouvoir la démocratie.

C'est qu'il importe de distinguer la démocratie en tant que système politique de la démocratie en tant que culture. A la limite, le système démocratique se résume au mode de désignation des dirigeants, alors que la culture démocratique signifie l'acceptation de valeurs communes et requiert un apprentissage. Quand le système démocratique est procédure, la culture démocratique est éducation. Si la mondialisation accroît la légitimité et l'effectivité de la démocratie comme procédure, elle ne garantit en aucune façon le développement d'une démocratie comme culture. Cette distanciation est due au rapport au temps.

1.3.2. L'exclusion du temps mondial

L'immédiateté, introduite par la mondialisation et ses bouleversements techniques, crée un décalage entre les évènements qui relèvent de l'immédiat, le temps mondial, et ceux qui s'inscrivent dans la durée ou interviennent sur une plus petite échelle, dans le temps local. A l'écart entre temps local et temps mondial correspond donc une vitesse de libération, qui détermine la capacité des Etats à suivre le processus de mondialisation. Les nouveaux acteurs, évoqués dans la première section, ont tous franchi cette vitesse de libération. Les échanges financiers sont immédiats et le blanchiment d'argent, réalisé par une cascade complexe de transferts, de prises de participations et d'échanges, s'effectue la plupart du temps à la vitesse de la lumière. Une exception à cette immédiateté est l'utilisation de techniques « lentes » par les ONG/NC. Les systèmes de blanchiment récemment apparus ou redécouverts, et qui reposent sur des transactions non écrites effectuées par des réseaux familiaux, s'inscrivent

dans un temps long, parce qu'ils échappent aux réseaux mondiaux. On évoque même aujourd'hui le système de tontine[10], forme primitive d'assurance, comme moyen de blanchiment. Cette parade à la traque électronique contre la délinquance financière, fondée sur la confiance entre individus, oppose la confiance à la sécurité et la rusticité à la vitesse. On a un temps évoqué l'invulnérabilité de méthodes rustiques de déplacement sur le théâtre afghan, face au « tout technologique » des militaires américains. Il s'avère cependant que, quand la technologie permet de suivre le moindre mobile sur le terrain ou quand les réseaux adjacents sont suffisamment déstabilisés, la rusticité et l'adoption du temps long ne suffisent pas à desserrer l'étau technologique.

Au-delà de l'aspect technique, souligné par l'existence d'une vitesse de libération et illustré par la tactique militaire, le hiatus apparu entre le temps long et le temps mondial se retrouve entre la procédure et la culture démocratiques. De même que le sentiment de dépossession évoqué au paragraphe précédent reposait sur la confusion des espaces, des intérêts et de la notion de bien commun, le décrochage du temps mondial provoque un sentiment d'exclusion. L'expression « fracture numérique », calquée sur celle de « fracture sociale », illustre l'aspect sociétal de cette exclusion. La dépossession se nourrit alors essentiellement d'un sentiment de déficit d'information ou d'une frustration née de l'impossibilité d'accéder aux moyens d'information. Autant que le manque même d'informations, d'ailleurs difficile à évaluer, de telles frustrations sont néfastes pour la démocratie en tant que culture partagée par le corps social.

A contrario, l'adhésion au temps mondial peut s'avérer dangereuse pour les groupes attachés à l'idée démocratique. Car l'information n'est pas le savoir. Outre le fait qu'il y a danger à devenir dépendant de techniques que l'on ne comprend pas et dont la complexité, soigneusement cachée par leurs concepteurs, fait oublier qu'il s'agit d'outils dont l'usage ne peut devenir un droit, l'abondance des informations peut en affecter le sens. L'information permanente, mondiale et immédiate place le citoyen dans un temps, certes mondial, mais surtout très court, dans lequel l'instant efface autant le passé qu'il occulte l'avenir. Zaki Laïdi intitule un de ses ouvrages : « le sacre du présent ». Les conseillers en communication recommandent ainsi d'utiliser l'effet d'ombre procuré par une actualité chargée pour annoncer les mesures ou les décisions difficiles sans s'exposer à la désapprobation de l'opinion. Tout se passe alors comme si la mémoire comme les perspectives étaient exclues du temps mondial, comme si la réflexion et la conscience collectives peinaient à atteindre et dépasser la fameuse vitesse de libération. L'attrition du vocabulaire utilisé par les media, volontairement limité à quelques centaines de mots pour séduire des millions de spectateurs sans les décourager, procède du même principe. Quand le vocabulaire se réduit, la pensée s'affaiblit. Le débat démocratique peut alors se réduire à un échange de « petites phrases », orphelines de la moindre argumentation.

L'instantanéité du temps mondial engendre encore une forme de nouveau déterminisme. Les réponses apportées par les ordinateurs, qu'il s'agisse de calculs, d'appels à des bases de données ou de simulations statistiques, sont immédiates. Leur quasi-infaillibilité est admise, malgré l'importance du facteur humain dans les erreurs éventuelles. Impatient et curieux,

[10] Du nom du créateur, le banquier napolitain Lorenzo Tonti (1653), les tontines étaient des groupements d'une dizaine d'adhérents dont les cotisations étaient converties en valeurs d'État et capitalisées. Au terme de la durée prévue aux contrats, les sommes capitalisées étaient réparties entre les survivants jusqu'au dernier décès.

notre contemporain veut savoir, l'exige même parfois. L'instantanéité des réponses donne l'illusion de leur exactitude parce qu'elle ne laisse plus de temps au doute. Le temps mondial tue l'incertitude. Or les choix du citoyen sont parmi les plus complexes parce que la fonction politique et l'élaboration de la loi touchent à tous les aspects de la vie en société et, avec les progrès scientifiques, à la vie tout simplement. Les développements des biotechnologies ou la préservation de l'environnement nous le rappellent. Quand les choix se font vite, ils n'envisagent souvent que le court terme. La démocratie comme culture ne peut exister et faire de sens que sur le long terme, parce qu'elle suppose non un relativisme des valeurs, mais l'acceptation du caractère aléatoire des choix que l'on fait. Il faut du temps pour réaliser les consensus. Le temps mondial est trop rapide pour le mystère.

Ce raccourcissement est-il lié, comme le suggère Zaki Laïdi, à l'effondrement des grandes représentations théologiques de l'histoire et du devenir au profit de la montée en puissance de la logique de l'histoire ? Il est en tous cas indéniable qu'il renforce l'importance de l'identité des peuples, cette culture qui seule est de nature à lui résister.

1.3.3. Le poids de la culture démocratique

Quand par ses effets secondaires, la mondialisation renforce le poids de la procédure démocratique par rapport à la culture, on pense aux démocraties occidentales, souvent jugées superficielles. Si la culture démocratique occidentale semble menacée par le temps mondial, est-ce également le cas d'autres cultures, d'autres référentiels de valeurs ? Pour répondre à la question, Zaki Laïdi cite une étude d'Olivier Roy relative à la visite des sites islamistes sur internet. Les outils informatiques permettent de déterminer les centres d'intérêts des internautes de façon précise et incontestable, puisque ces mesures sont imperceptibles par les groupes observés. L'étude d'Olivier Roy montre que les sites islamistes sont davantage consultés sur les aspects licites ou non de la vie des fidèles dans les sociétés non musulmanes, que sur la culture et l'héritage islamiques. Ceci illustre que, dans un domaine distinct de la culture démocratique, puisqu'il est question de société et de religion, la procédure supplante la culture. Là aussi, la forme passe avant le procédé, le règlement risque de masquer la règle.

Il est plus que probable que ce déséquilibre entre procédure et culture ne date pas de la récente mondialisation. Les règlements, les rites, les interdits sont souvent plus faciles à suivre que les idées et les convictions à comprendre et à faire siennes. L'observance des procédures présente également l'avantage d'être vérifiable instantanément, ce qui nous ramène au temps court, alors que la conscience démocratique, la foi intérieure ou les convictions philosophiques ne relèvent ni de l'isoloir, ni de la toise. Même si l'on admet qu'en définitive, la procédure a toujours été plus largement partagée que la culture, la globalisation n'a pu que renforcer cette tendance.

Le poids relatif de la culture démocratique diminuant, l'action de l'Etat devient un objet de consommation. A l'Etat de prévoir, de prévenir, de secourir, de punir, de défendre, au prix d'un forfait, perçu sous forme d'impôts. Quand le parlement produit des lois, l'important n'est pas le sens qu'on leur accorde, mais l'usage juridique qu'on va pouvoir en faire. Et il faut des affaires de l'importance de l'arrêt Perruche pour que l'on redécouvre que la loi est parfois réellement porteuse de sens. En dehors de ces situations exceptionnelles, le politique est moins un représentant qu'un prestataire de services. La démocratie devient une sorte de salaire de citoyenneté, dont la valeur est mesurée à l'aune de son « pouvoir d'achat ».

Plus qu'un affaiblissement des Etats, la perte de poids de la culture démocratique provoque donc une dangereuse dévaluation de la fonction politique. Dévaluation d'autant plus dangereuse que le système démocratique s'est révélé être une condition de bon fonctionnement du modèle libéral. Le triomphe économique ne peut en effet seul suffire au bon fonctionnement d'un régime libéral. Il faut des lois, un Etat capable de les imposer et des citoyens, dont la vigilance constitue une contre-pouvoir susceptible de susciter le progrès du système. La culture démocratique est donc un maillon indispensable au fonctionnement d'un Etat libéral.

2. Les perspectives politiques

L'Etat, certes malmené, continue d'être le point central des constructions politiques. Certains, jugeant pouvoir s'en passer, demandent son désengagement de la vie économique ; d'autres appellent à davantage d'Etat pour leur protection individuelle ou collective et réclament des arbitrages. Que l'on voie en l'Etat une administration pesante et coûteuse ou le défenseur de la veuve et de l'orphelin, son affaiblissement comporte des risques pour les nations et en particulier les démocraties. Au-delà de ces risques et après une rapide analyse des fonctions qui font des Etats des acteurs irremplaçables de la vie du monde, il est possible d'envisager un redéploiement des fonctions politiques et donc de l'Etat, moyennant peut-être une réévaluation du principe de souveraineté.

2.1. Les risques du recul de l'Etat

2.1.1. Le vide géopolitique

L'effondrement bloc soviétique a laissé place à un large « vide géopolitique », selon l'expression de Brzezinski. Dans certaines parties du monde, ce vide est tel que l'on considère souvent qu'il est la principale menace pour le futur. Par exemple, les Etats de la périphérie, selon la classification marxiste de la guerre froide, qui distinguait les Etats du centre (les super grands), la demi-périphérie (l'Europe) et le reste du monde sous ce vocable, ont cessé d'être des enjeux de la lutte d'influence que se livraient les deux grands. En même temps que la lutte idéologique, disparaissaient nombre d'enjeux locaux. Les conseillers détachés par les puissances du centre ou leurs satellites reprenaient l'avion vers leurs capitale. La brutale disparition du sens développé par les Etats du centre vers des Etats dont la décolonisation n'avait pas toujours laissé place à des structures fortes a eu pour effet la dislocation de ces entités. Les « failed states », aujourd'hui désignés comme des dangers pour l'ordre mondial, sont l'effet à grande échelle de ce vide. Dans ces pays, les zones grises, désignées comme des espaces de non-droit dans les démocraties en proie au problème sécuritaire, ont pris toute la place.

La globalisation n'a pas créé ces zones, qui préexistaient dans de vastes parties du monde. La globalisation les a révélées et elle agit comme un multiplicateur de puissance pour les forces et les groupes qui s'y sont installés. En effet, la période moderne et la mondialisation de l'idéal démocratique ont provoqué la disparition d'empires, de féodalités et de dictatures qui, à défaut de promouvoir un sens moral respectueux de la personne humaine, occupaient l'espace géopolitique. Le remplacement de ces zones que l'on peut qualifier de noires par des zones grises a favorisé la diffusion des acteurs non étatiques dont on a vu qu'ils sont eux-mêmes des dangers pour l'Etat. Bien intégrés dans le temps mondial, ces acteurs peuvent alors s'étendre et mondialiser leurs activités sans contrôle à la source.

Dans un tel vide, la déstructuration est telle que l'on peut même se demander où est le rapport de force. L'effacement des critères de souveraineté devient un problème marginal, dès lors que l'on a perdu de vue le centre de l'adversaire et que l'on en vient à douter de la persistance de la notion de centre. La volonté affichée de partager les renseignements recueillis par les agences nationales dans la lutte contre les réseaux terroristes illustre le caractère soudain relatif de la souveraineté dans un domaine généralement jalousement protégé.

Faute de pouvoir mieux définir le lieu géopolitique des nouveaux acteurs qui les menacent, la communauté internationale ne peut qu'agir sur les Etats manqués qui les abritent. Souvent, les liens entre les autorités politiques de ces Etats et les organisations qu'ils hébergent sont assez ténus, du fait de la prospérité des trafics, mafias et corruptions. C'est donc faute de mieux que l'on parle d'Etats voyous, de « rogue states » ou, plus modérément, de « states of concern ».

Cette dernière expression traduit bien la préoccupation que ces Etats provoquent auprès des sociétés occidentales. On rencontre souvent l'idée selon laquelle, dans quelques années, l'Europe sera à la portée des « Etats voyous ». Certes exacte si l'on considère les agressions par missiles balistiques, cette idée est souvent interprétée comme une incitation adressée aux européens de reprendre leur effort de défense et de s'intéresser plus franchement au système de NMD. Depuis longtemps régulièrement frappés sur leur sol par de nombreuses formes d'actions terroristes, les Européens restent peu convaincus de la nécessité d'augmenter leur effort de défense et considèrent les grands programmes d'armement comme des opportunités socio-industrielles plus que comme des nécessités stratégiques. Les Américains, plus nouvellement frappés ou les Israéliens, franchement menacés au quotidien, ont des analyses différentes.

Cette différence entre les approches nationales illustre le manque de lisibilité du monde, conséquence de sa vacuité géopolitique en dehors de quelques zones privilégiées, sources de convoitise, mais aussi de rejets de la part de masses sans attaches étatiques fortes, et instrumentalisées par des acteurs transnationaux difficiles à cerner.

2.1.2. L'isolement du citoyen

Si le recul de la puissance des Etats dans le monde provoque un risque par le vide géopolitique qui en résulte, l'affaiblissement étatique a également des conséquences internes, dont le citoyen pourrait être victime. Il n'est question ici que d'illustrer le risque que font peser les faiblesses d'un Etat sur la préservation de la conscience citoyenne. L'Etat, quand il est critiqué, dénigré, raillé, voire tout simplement ignoré, ne peut plus remplir son rôle de pourvoyeur d'unité collective, de fédérateur de la communauté nationale.

Le mouvement de globalisation, imposé autant que consenti par l'intermédiaire des média et des biens culturels, ne se contente pas de malmener l'Etat. Il propose au citoyen une image de plus en plus détachée de son groupe social. Davantage tenté de s'identifier à des stéréotypes mondiaux, le citoyen s'isole sans le savoir, parce qu'il se coupe de sa culture, de son terroir, et de sa patrie, au sens étymologique du terme. Quand on ne donne pas à ses enfants le prénom de leur grand-père, mais celui d'une vedette de Hollywood, le pays n'est plus un lieu d'identification. Malgré et, dans une certaine mesure, avec l'augmentation des moyens de communication, le citoyen s'isole des autres, mais aussi de l'Etat.

La professionnalisation des armées illustre également l'isolement du citoyen, parallèle à un recul de la capacité normative de l'Etat. Certes, cette professionnalisation répondait à des nécessités à la fois lointaines et actuelles. La technicisation, la dissuasion et le déclin des armées de masse, réduisant les capacités à incorporer des classes d'âges entières, avaient fini par remettre en cause les principes d'égalité et d'universalité, posés en 1905 par le cartel des gauches. Mais la préférence donnée à une relation nouvelle avec l'emploi et surtout le remplacement de l'autorité de l'Etat par un appel au volontariat pour des missions extérieures devenues prépondérantes, ont signé la fin de la légitimité du service national. En même temps qu'une conscription qui avait permis de faire face aux deux conflits mondiaux et marqué la

conscience collective, disparaissaient de large pans du rôle social des armées : éducation, brassage social et émancipation. Malgré les courtes solutions de substitution mises en place, le lien armée-nation s'est distendu et, avec lui, le lien Etat-nation.

Isolé, le citoyen mondialisé est cependant connecté à de multiples réseaux, souvent malgré lui. Epié par les groupes commerciaux et sentant la confidentialité des informations médicales, sociales, professionnelles, familiales ou économiques bien précaire, les citoyens demandent davantage de protection étatique. Il est à cet égard intéressant de remarquer que, menacé par des technologies qu'il comprend mal, le citoyen mondialisé place sa confiance dans l'Etat, qu'il estime capable de défendre sa liberté, sans tentations de type « big brother ». Le citoyen rejoint là l'acteur économique, pour qui la protection de la confidentialité des données commerciales est vitale. Par un effet de renversement, ce sont donc les personnes, physiques ou morales, qui demandent plus de secret, alors que l'Etat, garant de la sécurité intérieure, tente de limiter le caractère inviolable des systèmes de cryptage.

L'arbitrage entre liberté et sécurité collective, que l'on retrouve dans les domaines de la cryptologie, du renseignement et de l'infodominance, illustre le risque pour le citoyen de voir l'Etat abandonner une fonction essentielle pour l'équilibre des acteurs de la société. De tels arbitrages sont exclusivement du domaine du politique.

L'affaiblissement de la fonction politique constitue manifestement un risque pour les démocraties. Seule la fonction politique peut encadrer la globalisation en la bornant par des principes supérieurs, tels que la liberté, la démocratie, l'égalité ou la sécurité. Seule la fonction politique de l'Etat producteur de sens et producteur de décision peut définir, initier et accompagner d'éventuelles stratégies alternatives à la globalisation. Sans politique, la globalisation est aujourd'hui, comme jadis l'isolement idéologique, un choix par défaut. De ce fait, il est possible que l'on assiste à un redéploiement du politique, autant qu'à une revalorisation de la fonction politique sur son terrain traditionnel.

2.1.3. Le recul de la communauté internationale

Le développement des relations entre les pays, par nature du domaine des Etats, contribue à une meilleure stabilité et une plus grande prospérité, en vertu de stratégies gagnant-gagnant, dont la théorie de « l'avantage comparatif » de Ricardo[11] est un exemple déjà ancien. Pour autant, le maintien d'échanges entre les Etats n'est pas une condition suffisante de l'existence d'une « communauté internationale », elle aussi menacée par le processus de globalisation. Cet effet ricochet du recul de l'Etat n'est pas sans risque.

Pierre de Senarclens[12] s'interroge sur l'idée de « communauté internationale », qui « trouve son assise doctrinale dans les conceptions rationalistes du siècle des Lumières » et s'est

[11] David Ricardo (1772-1823) montre que s'il est évident que deux pays ont intérêt à commercer pour produire chacun les produits pour lesquels ils sont les mieux placés, cet échange reste avantageux quand l'un des deux est mieux placé que l'autre dans tous les domaines, parce qu'il a toujours intérêt à investir des ressources là où il excelle.

[12] Professeur à l'Université de Lausanne, dans sa conclusion à l'ouvrage dirigé par Zaki Laïdi, *Géopolitique du sens*

développée en même temps que la constitution des Etats modernes, du droit humanitaire et de l'organisation des nations unies, au point que « les grandes puissances européennes prétendent volontiers agir en son nom dans le cadre de leur politique étrangère ». Selon lui, la communauté internationale est en partie une utopie parce que la société internationale est loin de constituer une structure ordonnée, malgré d'occasionnels rapports de solidarité entre les peuples. « L'utopie est une grande idée devenue folle », écrivait Chesterton[13]. Les divergences entre cultures, politiques, acquis juridiques, attentes spirituelles et héritages historiques font du droit international une matière mouvante dont les interprétations sont loin d'être intangibles.

Cependant, la mondialisation et les interdépendances entre les Etats rendent cette utopie plus que jamais nécessaire. Les crises nées de l'après-guerre froide, les mouvements de refus de la mondialisation nourris par l'exclusion de continents entiers du temps mondial, les fractures culturelles et sociales de notre monde en attestent. Pierre de Senarclens dégage trois conditions à la construction d'une communauté internationale. En premier lieu, il retient l'existence de grandes puissances exerçant conjointement ou à tour de rôle les responsabilités économiques et politiques pour contenir les forces d'agression et d'anarchie. Ensuite, il cite la défense des normes et des régimes de coopération internationale, la reconnaissance et le soutien d'institutions favorisant la résolution des conflits. Il affirme enfin la nécessité de la tenue d'assises économiques et sociales rendant possible le développement de liens de solidarité entre les peuples.

Or, il est impossible de ne pas constater les carences du système international face aux aspirations hégémoniques nationales. En témoigne la faiblesse de l'implication des Etats-Unis à l'ONU et leur retard dans les contributions budgétaires comme outil de pression. Il est également impossible de ne pas douter d'une UNESCO à la dérive, abandonnée à une fonction rituelle et symbolique. De nombreux observateurs s'accordent à trouver le fonctionnement de ces organisations inefficace en raison de la déclinaison de leur caractère universel jusque dans les fonctionnements les plus élémentaires. La multiplication des discours peut enrichir la pensée ; elle risque souvent de bloquer toute décision. Dans les domaines culturel et socio-économique, une rationalisation et une concentration de la prise de décision, obtenues et contrôlées par un mécanisme de délégations, sont nécessaires. Comme souvent, les pays les plus faibles, c'est à dire ceux auxquels la création de cette norme, de ce sens mondial serait le plus nécessaire, sont les plus réservés à cette idée. Les pays en développement redoutent en effet un accroissement de la centralisation à leurs dépens et s'accommodent d'un émiettement des instances internationales sans réel pouvoir, où les diplomates font des discours et recherchent des postes pour leurs fonctionnaires, sans produire de sens. C'est la raison pour laquelle les pays en voie de développement sont largement opposés à l'idée d'un conseil de sécurité économique.

Le domaine économique illustre les paradoxes et les incompréhensions qui naissent du recul de la communauté internationale dans les esprits. La Banque mondiale, initialement consacrée à la reconstruction et, depuis 1948, au développement, ainsi que le FMI, destiné à contribuer à la stabilité des changes dans le cadre du régime de Bretton Woods par des fonctions de régulation, d'aide et de concertation, sont aujourd'hui la principale cible des organisations anti-mondialisation. Selon ces acteurs, ces institutions ne jouent plus leur rôle depuis la fin de

[13] Gilbert Keith Chesterton (1874-1936)

la parité dollar-or (provoquée par l'écart entre croissance économique mondiale et volume limité du stock d'or américain) et sont devenus les instruments de la globalisation et d'un libéralisme destructeur, instrumentalisés par les Etats les plus puissants de la planète. Ainsi l'association ATTAC se présente-t-elle comme un acteur soucieux de la préservation de la gouvernance des Etats. Elle écrit dans sa plateforme qu' « au nom d'une transformation du monde présentée comme une fatalité, les citoyens et leurs représentants se voient disputer le pouvoir de décider de leur destin. Un tel abaissement, une telle impuissance nourrissent la progression des partis antidémocratiques. Il est urgent d'enrayer ce processus en créant de nouveaux instruments de régulation et de contrôle, aux plans national, européen et international. L'expérience indique assez que les gouvernements ne le feront pas sans qu'on les y encourage. Relever le double défi d'une implosion sociale et d'une désespérance politique exige donc un sursaut civique et militant. La liberté totale de circulation des capitaux, les paradis fiscaux et l'explosion du volume des transactions spéculatives acculent les Etats à une course éperdue aux faveurs des gros investisseurs. Au nom de la modernité, 1500 milliards de dollars vont et viennent chaque jour sur les marchés des changes à la recherche d'un profit instantané, sans rapport avec l'état de la production et du commerce des biens et services. Une telle évolution a pour conséquences l'accroissement permanent des revenus du capital au détriment de ceux du travail, la généralisation de la précarité et l'extension de la pauvreté. Désormais, sous couvert de sécurité, les salariés sont invités à troquer leurs systèmes de retraite contre un mécanisme de fonds de pension qui aboutit à soumettre un peu plus leurs propres entreprises aux seuls impératifs de la profitabilité immédiate, à y aggraver les conditions de travail, à étendre la zone d'influence de la sphère financière et à persuader les citoyens de l'obsolescence de constructions solidaires entre nations, peuples et générations. »

Il s'agit d'un retournement de situation, dans lequel les instances de régulation, destinées à concourir à un développement harmonieux de la communauté économique mondiale au prix de l'adoption par tous de règles économiques dites « de bonne gouvernance », sont accusées de participer à un nouveau colonialisme, dont le libéralisme est le bras armé. Or, comme l'affirmait Jean-Claude Trichet au CID en novembre 2001, « l'ultralibéralisme, ce serait pas de FMI et pas de Banque Mondiale ».

Face à ces difficultés croissantes, que l'on se place du point de vue des économistes convaincus des principes qu'ils prônent ou de celui de populations et de gouvernements peu enclins à la lutte contre le surendettement et à l'austérité, le renforcement des institutions internationales semble être une incontournable nécessité. Alors que les acteurs de la mondialisation s'appuient sur les nouveaux moyens de communication pour développer des réseaux internationaux de coopération, il apparaît que les fonctions de régulation ne sont plus assurées seulement par les Etats et les OIG, mais par les ONG, entreprises transnationales et mouvements sociaux. Le recul de la communauté internationale, comprise comme une communauté d'Etats, assure le développement « gouvernance sans gouvernement », qu'elle soit libérale ou anti-mondialiste.

Moyen de s'affranchir des lourdeurs bureaucratiques ou nouvelle anarchie, l'apparition d'une gouvernance sans gouvernement appelle le renforcement de la communauté internationale et constitue une perspective politique pour l'Etat malmené.

2.2. Les fonctions propres à l'Etat

2.2.1. Prévention des crises

Fonction régalienne par essence, le pouvoir de préparer, de déclarer et de conduire la guerre concentre le pouvoir de l'Etat. La désignation d'un ennemi commun, la conscience nationale de la nécessité de s'unir pour lui faire face sont souvent le fondement historique même de nations, ensuite constituées en Etats. Depuis la fin de la guerre froide, si la menace de guerre mondiale s'est considérablement réduite, l'émiettement des conflits et leur multiplication créent une nouvelle exigence pour la communauté mondiale. La prévention des crises, ou « defence diplomacy », qui se place le plus en amont du conflit possible, fait l'objet d'une politique affichée par des Etats qui y consacrent des moyens traditionnellement dévolus à leur propre défense.

L'Europe au sein de laquelle les Etats réduisent significativement leur effort de défense, aspire à jouer un rôle croissant dans ce domaine. Placée sur la ligne de fracture entre les deux blocs pendant la guerre froide, elle a d'ailleurs été la première à en subir le contrecoups avec les conflits de l'ex-Yougoslavie. C'est ainsi que l'Union européenne s'est dotée d'un haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune (PESC) en la personne de son secrétaire général. Il faut cependant admettre que cette structure ne dégage qu'une faible activité communautaire. Au-delà de l'intention se pose en effet le problème des moyens.

La construction d'une défense commune par les Européens constitue une perspective politique unique dans l'histoire, par un abandon concerté de pans essentiels de la souveraineté au profit d'une construction supranationale. Plusieurs modèles sont envisageables pour cette construction. Le docteur Anthony Forster, du King's College de Londres en dénombre trois. Il identifie en premier lieu un modèle français, comprenant armée européenne, conférant à l'Union une situation de choix naturel pour les opérations de défense du théâtre européen ou les opérations civiles. Dans ce modèle, une chaîne de commandement indépendante de la structure de l'OTAN, nourrie par des moyens d'analyse militaire indépendants et le développement d'une industrie de défense spécifiquement européenne supposent un accroissement des dépenses militaires des membres de l'Union. En second lieu, un modèle britannique peut se résumer à l'européanisation de l'OTAN. Ce modèle ne comporte pas d'armée européenne, mais s'appuie sur une union européenne utile et active. Le docteur Forster reconnaît qu'il s'agit là d'une solution de second choix, plaçant l'Europe sous une chaîne de commandement essentiellement otanienne, de la planification militaire au renseignement. Le développement d'une industrie de défense transatlantique à faible coût et l'accroissement des dépenses militaires des membres de l'union en garantiraient la qualité. Moins ambitieux que les précédents, parce que n'établissant pas de réelle capacité de défense commune contre les agressions extérieures, le modèle de communauté de sécurité se caractérise par une spécialisation dans le domaine des conflits de basse intensité et une augmentation des capacités de gestion des crises. Ce modèle établit le renforcement de la commission dans le processus de prise de décision pour les missions de faible intensité sans implication dans les conflits plus importants. En effet, ce modèle ne prévoit pas d'armée européenne. Il constitue donc un recul des Etats membres tant en termes de souveraineté qu'en termes de moyens. Le docteur Forster envisage enfin avec malice l'existence un quatrième modèle, que l'on peut résumer par la formule : « aucune des précédentes options ! ».

La perspective ouverte par la construction européenne en matière de prévention revient entièrement aux Etats membres. En fonction de leurs analyses et de l'engagement de leurs

opinions publiques, ils pourront décider d'appliquer ou non à la défense le principe de « benchmarking » retenu pour la construction monétaire, et qui fixe comme norme commune les meilleures performances réalisées dans chaque domaine. A cet égard, il est intéressant de noter que bien qu'orienté vers l'extérieur, le domaine militaire, très étatique, devrait a priori compter parmi les moins sensibles au phénomène de mondialisation. Ce ne sont pas les armées qui poussent les Etats à la mondialisation. C'est la construction du fédéralisme européen qui appelle la constitution d'une communauté de défense.

2.2.2. Défenses militaire, civile et économique

Au-delà des traditionnels aspects militaires, la défense comporte des volets civils et économiques, l'ensemble concourrant à la défense d'un pays, sous l'autorité de l'Etat. En France, la présence de « hauts fonctionnaires de défense » auprès de chaque ministère, s'inscrit dans cette définition d'une défense multiformes, mais pleinement étatique.

La défense militaire se place naturellement sous l'autorité politique des Etats, dont les armées sont les moyens d'exercice de la violence légitime. Premier élément de la construction de l'outil de défense, le recrutement et le maintien de la qualité des engagés ne peuvent être assurés que par l'Etat. Le cas échéant, l'incorporation et la formation des conscrits, et plus encore leur engagement dans les opérations, font appel à une fusion entre la nation, le peuple et l'Etat organisateur et conducteur de la fonction stratégique. Autant qu'au lien armée-nation, la conscription participe au lien Etat-nation en ce qu'elle crée un référent collectif dans l'expression ultime de la puissance de l'Etat, l'emploi de la violence pour la défense du peuple. Point extrême de l'organisation de défense, la dissuasion, non exclusivement destinée à prévenir les agressions de type nucléaire, reste l'apanage de l'Etat. Qu'elle soit « graduée » ou « du faible au fort », elle ne se partage pas, même si le contour géographique de son emploi, subordonné aux intérêts vitaux du pays, est susceptible de dépasser les frontières de l'Etat. A un degré de violence opposé, l'importance croissante des affaires civilo-militaires, illustrée par l'utilisation croissante du terme « opération » par rapport au mot « combat », renforce également la fonction politique de l'Etat, qui peut, au-delà de l'aide immédiate, porter idées et valeurs civilisationnelles hors des frontières.

La protection, origine même du terme défense, est souvent le premier moyen pour l'Etat de justifier les efforts de la nation. A l'instar de la dissuasion, la national/theater missile defence (N/TMD) repose sur une initiative essentiellement étatique, alors que la portée des missiles des « rogue states » augmente. Le développement de tels systèmes anti-missiles, certes modeste par rapport aux ambitions de la SDI[14] de Reagan, huit fois supérieure au projet Manhattan en dollars constants, selon Jean-Michel Valantin, comporte un risque de montée en puissance de nations telles que la Chine pour en dépasser les capacités. A ce titre, le renforcement massif des dépenses de protection contient les germes de la relance d'une course aux armements, qui ferait triompher l'adage pacifiste « si tu veux la guerre, prépare la guerre ». A l'opposé, Joseph Nye, considérant le coût toujours croissant des moyens militaires et leur faible convertibilité, la non-fongibilité des facteurs de la puissance, aboutit au concept de « soft power » et ses développements en termes d'influence. « National cohesion, universalistic culture and international institutions are taking on additional significance. (…) Co-optive power is the ability of a country to structure a situation so that other countries

[14] Strategic Defence Initiative, initiative de défense stratégique, ou guerre des étoiles

develop preferences or define their interests in ways consistent with its own[15]». Une telle démarche a une influence directe sur la politique industrielle de défense.

En matière de défense militaire, les Etats modernes, confrontés aux contraintes industrielles d'un marché de l'armement largement mondialisé, reconnaissent l'importance de la fonction de programmation. Donner de la visibilité aux industriels nationaux est une priorité, dans des secteurs où la rentabilité est bridée par le caractère captif des marchés. En France, la défense est le seul domaine à avoir hérité de la programmation à la française des années 50-60. Bien que les prévisions à vingt ans manquent souvent de réalisme, seul l'Etat peut conduire la programmation à long terme sous des contraintes externes (politiques et diplomatiques, environnement international) et internes (annualité budgétaire, environnement politique et social). La vision à long terme conserve ainsi le caractère essentiel déjà reconnu par Colbert, qui faisait planter des chênes pour la construction de navires des 200 ans à venir. Les effets de la programmation sur la gestion du personnel civil et militaire des armées, soumis à des impératifs sociaux et statutaires autant que professionnels, se font sentir à dix ou quinze ans, alors que les programmes matériels sont à un minimum de quinze à vingt ans. Là encore, seul l'Etat peut gérer le temps long. Dans le temps court, celui des équilibres budgétaires, les gouvernements recherchent souvent avant tout la limitation des dépenses, sans effectuer de réels choix. Ceci est à l'origine de l'engouement pour les technologies duales, qui laissent l'illusion que la technologie civile répond à moindre coût à toutes les questions, concernant par exemple les enjeux spatiaux. Ainsi, l'abandon de la maîtrise des satellites de navigation sous-tend la perte de contrôle de la numérisation de la surface du globe, utilisée dans le guidage des armes. De même, des connaissances précises en océanographie sont essentielles à la navigation sous-marine. De façon analogue, la standardisation des matériels au sein des coalitions, visant à l'interopérabilité des composantes nationales, crée une norme qui renforce les arguments des Etats en faveur de l'achat à l'étranger de matériels de diffusion mondiale, à moindre coût. Ces différents points nous ramènent à la thématique de l'infodominance.

Pour ce qui est de l'emploi des forces, fonction régalienne s'il en est, la globalisation offre des possibilités de désengagement pour les Etats. Le développement des agences de mercenaires, des agences privées de renseignement et des cabinets consultants agissant sous l'influence des industriels constituent un développement nouveau, qui dépasse le traditionnel lobbying. Face à ces acteurs, la question qui se pose à l'Etat est de savoir s'il s'agit d'une délégation de service public ou d'un moyen de contournement du contrôle parlementaire, refus d'assumer l'engagement international et ses conséquences politiques et diplomatiques. Faire appel à des mercenaires en Bosnie ou en Sierra Leone, fût-ce à des fins de formation ou de logistique procède-t-il de la recherche d'une souplesse accrue ou signe-t-il une démission de l'Etat en terme de responsabilités ? Une autre question consiste à s'interroger sur l'efficacité de tels transferts. En termes tactiques, l'action de MPRI[16] sur le terrain, qui fait largement appel à

---

[15] Joseph Nye, *Soft Power*, Foreign Policy n°80, automne 90.

[16] MPRI, la Military Professional Resources Incorporated, fondée en 1987 par le général Vernon Lewis, propose « d'offrir la meilleure expérience d'entreprise militaire du monde, disposant d'unités opérationnelles e/ou de représentants locaux auprès des sièges militaires dans tous les USA et à l'étranger ». Son patron actuel est le général Carl Vuono, ancien chef d'Etat-major pour les opérations de Panama et du Golfe. Chargée de formation dans l'armée croate en 95, peu avant l'offensive de Krajina, MPRI est chargée par le gouvernement bosniaque de la restructuration de son armée en 96, cette mission étant financée par l'Arabie Saoudite et le Koweit. MPRI est également engagée en Colombie pour former l'armée à la lutte contre le narcotrafic. (www.mpri.com)

d'anciens cadres militaires, semble adaptée, mais transforme l'allié en client. Sur le plan stratégique, peut-on considérer qu'une Rand corporation[17] revendiquant une capacité de développement de concepts au service de projets industriels est réellement porteuse de sens ? Les think tanks ne peuvent réellement renforcer l'action de l'Etat que s'ils interviennent en acteurs de la défense et dépassent le rôle de légitimation des dépenses que leur assignent les industriels.

Le renforcement des affaires civilo-militaires traduit un glissement d'une partie de la défense militaire vers la défense civile. L'intégration des risques sanitaires, le lien avec l'aménagement du territoire et les transports, mais aussi le suivi des nouvelles technologies constituent le fondement de la défense civile. Technologie de pointe, dont les applications gagnent chaque jour les moindres aspects de la sphère civile, le domaine de l'infomobilité, par les vulnérabilités qu'il génère, est un enjeu stratégique pour la défense civile. Le GPS américain, seul en attendant une éventuelle réponse européenne avec Galileo ou russe avec Glonass, distribue non seulement des informations de position, mais également des signaux de synchronisation, utilisés mondialement. Cette fonction « horloge » synchronise par exemple les systèmes de radiotéléphonie. L'opérateur du GPS, c'est à dire l'Etat américain peut à tout moment frapper une partie de ces abonnés, les privant de systèmes de localisation ou de communications que l'avènement du temps mondial a rendus indispensables. L'Etat doit identifier, avant même de prendre en compte de telles menaces, qui ne correspondent à aucun impératif commercial et s'inscrivent donc dans le temps long des fonctions stratégiques. Son rôle dans la promotion de systèmes tels que Galileo est une action de défense contre de potentielles attaques cybernétiques.

L'Etat, étendant son influence, peut également prolonger son action au-delà des frontières. Le choix de la France d'exercer une influence par le levier culturel de la francophonie et de promouvoir ses modèles institutionnels, juridiques et politiques procède d'une volonté de défense civile par le rayonnement international. Selon Jean-François Daguzan, importante au niveau mondial, l'action de l'Etat est essentielle au niveau régional parce que le niveau régional démultiplie les champs et les moyens d'action de l'Etat. L'Europe pourrait ainsi acquérir une stature « protectrice des identités, des rythmes de développement et des modes d'insertion différentiés des Etats-nations dans le système mondial ». A ce propos, Daguzan cite la formule d'Alan Milward : « le sauvetage de l'Etat-nation par l'Europe ». D'une toute autre manière, la Chine favorise une diplomatie parallèle par le biais d'échanges d'affaires avec Taiwan alors que les relations diplomatiques officielles restent figées, montrant que même le relâchement des liens peut jouer en faveur de la puissance de l'Etat qui en a la volonté.

Cependant, quels que soient les effets de la défense civile, les aspects sociaux et budgétaires ramènent invariablement l'Etat à l'économie. Du fait de la mondialisation, l'Etat voit ses fonctions essentielles converger vers la sphère économique. Jean-François Daguzan invoque le rôle « assureur - aplanisseur » de l'Etat dans la réalisation d'un environnement légal, fiscal et normatif adapté à l'épanouissement de l'entreprise. Le rôle de l'Etat dans la diplomatie

[17] RAND, pour Research and Development, propose d'aider la politique et la prise de décision par la recherche et l'analyse. Créée en 1946 par l'armée de l'air américaine son premier client, elle travaille aujourd'hui dans tous les domaines de l'activité militaire et compte 700 chercheurs, dont 80% ont au minimum un PhD. (www.rand.org)

économique se retrouve sous un jour très politique dans la négociation du GATT ayant conduit à la création de l'OMC et de façon plus feutrée dans les initiatives de la COFACE, chargée de faciliter l'action à l'extérieur par l'octroi de garanties sur les marchés difficiles. Il identifie également « l'Etat courtier », qui s'investit dans la conquête des marchés extérieurs pour ses entreprises. C'est ainsi que le président de la République endosse un costume de VRP lors de certains voyages à l'étranger. En soutien aux exportations, l'aide de l'Etat s'exerce aussi en matière d'assistance technique et de formation, ou par l'action commerciale des missions des ambassades. La déclaration du président Chirac, liant la carrière des ambassadeurs à leurs résultats en matière de balance commerciale, se place dans cette logique.

Philippe Delmas désigne l'Etat comme « maître des horloges »[18] pour caractériser le rôle majeur et unique que l'Etat peut jouer dans la conception d'une politique industrielle globale favorisant à la fois le développement industriel et l'exercice de la puissance publique. Développer le système d'éducation, de recherche et de technologie parallèlement à la fonction de prévision, gage de compétitivité pour les entreprises à l'extérieur participe à cette véritable défense économique. « Paradoxalement peut-être, les entreprises et les Etats qui seront les plus à même de supporter et de vaincre dans la compétition économique mondiale seront ceux qui disposeront et offriront les meilleures conditions de travail et d'épanouissement, non pas en terme de bas salaires, mais de production d'intelligence, d'imagination et d'anticipation ».

Le rôle que l'Etat peut jouer en matière d'intelligence économique lui ouvre encore des perspectives intéressantes en matière de défense économique. La globalisation a favorisé l'accroissement de la fonction d'audit et son rapprochement avec le renseignement économique. Le marché financier agit en effet à double titre sur la vie des entreprises. Il les évalue, mais il leur donne également les armes financières de leur développement. Les sommes mises en jeu lors des fusions et acquisitions sont telles que le recours aux échanges d'actions est incontournable. L'évaluation des actions par le marché détermine donc la capacité à investir et attribue donc à l'entreprise les moyens de poursuivre sa stratégie. Reprenant les armes du monde globalisé, l'utilisation par l'Etat des flux comme instruments de domination lui redonne une perspective politique. L'affaiblissement des frontières traditionnelles n'est pas nécessairement synonyme de déclin de l'Etat. Flux économiques et flux culturels répondent à des stratégies d'expansion, comme autrefois les stocks et les idéologies. Daguzan montre que les flux transnationaux ne contrarient pas nécessairement les intérêts et les projets des Etats parce que les acteurs transnationaux favorisent toujours au moins de façon partielle les intérêts matériels ou symboliques des Etats auxquels ils appartiennent. Les firmes transnationales, même mondialisées, conservent un centre et se réfèrent toujours à la culture de leurs dirigeants plutôt qu'à celle de leurs actionnaires. Or, la culture de l'entreprise en détermine souvent la stratégie. Pour des raisons analogues, nombreux sont les Etats qui maintiennent des paradis fiscaux dans leur sphère d'influence, même s'ils les dénoncent, n'en ayant pas le contrôle direct. Les pavillons de complaisance échappent aussi largement aux Etats qui les hébergent, mais leur procurent des revenus minimaux dont l'accumulation est significative.

Dans le domaine économique, qui conditionne les défenses militaire et civile, par le biais des budgets, la globalisation ouvre des perspectives inattendues à l'Etat. A l'Etat revient le choix

---

[18] Titre de l'ouvrage de Philippe Delmas : *Le Maître des Horloges. Modernité de l'Action Publique*, Editions Odile Jacob, 1991

du modèle économique, mais surtout l'imposition d'une volonté et l'instauration d'un climat de confiance sans lequel Alain Peyrefitte montre que la prospérité ne peut apparaître.

2.2.3. Défense contre le terrorisme

Bien qu'en matière de terrorisme, les Etats européens bénéficient d'une triste antériorité, le terrorisme n'est devenu un enjeu global que le 11 septembre 2001. La défense contre le terrorisme, même mondialisée, reste du domaine des Etats, parce qu'elle est indéfectiblement liée au renseignement et à l'action coercitive. Ses prolongements en matière de droit et de poursuites ont également d'importantes conséquences juridiques et diplomatiques.

Comme ailleurs, c'est en premier lieu en matière de normes que le 11 septembre a permis d'évoluer. La lutte contre le terrorisme moderne trouve son origine dans la piraterie aérienne. L'avion, moyen de transport de masse dès les années 60, est en effet un symbole de la mondialisation. Vulnérable parce qu'isolé, il bénéficie d'une forme d'extraterritorialité, héritée de la navigation maritime, et symbolisée par le port d'uniformes et l'usage d'appellations d'origine militaire. L'arsenal législatif antiterroriste des années 60-70 ne reposait que sur les entraves à la liberté de circulation, les atteintes à la sécurité de la navigation aérienne et les prises d'otages[19]. Le terme « terroriste » n'apparaissait pas dans ces textes internationaux et n'a fait son entrée sur la scène juridique qu'à la fin des années 90 [20]. A cette époque encore, le mot terroriste apparaissait dans l'objet des conventions internationales, mais les Etats signataires ne parvenaient pas à s'accorder sur sa définition.

L'effet principal de la mondialisation est davantage la prolifération des groupes terroristes que la multiplication des individus concernés. Leurs ramifications, mais aussi leurs motivations et leurs commanditaires sont d'autant plus difficiles à cerner que leur champ d'action est mondial. La défense contre le terrorisme trouve sa complexité dans l'aspect polymorphe de la menace, qui rend indispensable le recours à un solide réseau de renseignement. En matière de lutte contre le terrorisme transnational, la recherche d'alliance entre les services nationaux est de surcroît nécessaire. La mise au point technique de ce réseau de lutte, mais surtout sa légitimation aux yeux de l'opinion publique passent par l'action de l'Etat.

Il faut également préciser le concept de politique de l'information en liaison avec la politique de renseignement. Une politique de l'information recouvre une stratégie de desseins, de moyens et d'intérêts. La stratégie de moyens est la plus simple, parce qu'elle repose sur des techniques, qu'il s'agisse de matériels, de réseaux et de protocoles. Ses liens avec la politique industrielle et ses applications civiles créent un espace où l'Etat doit accorder son action avec l'entreprise. La stratégie de desseins répond aux demandes des autorités de l'Etat, chargées de la sécurité. L'Etat vise à la transparence des informations, qui lui confèrent la connaissance et donc les capacités de surveillance requises. Cette stratégie oppose encore l'Etat à l'entreprise, qui cherche à protéger ses informations de la curiosité de ses concurrents. Le débat autour de l'entropie des clés symétriques de chiffrement et l'autorisation par l'Etat français de leur

[19] Convention Internationale sur les Prises d'Otages, New-York, 17 décembre 1979

[20] Convention Internationale pour la Répression des Attentats Terroristes à l'Explosif, New-York, 15 décembre 1997 ; Convention Internationale pour la Répression du Financement du Terrorisme, New-York, 9 décembre 1999

renforcement illustre ce point. C'est la stratégie d'intérêts qui oppose le plus l'Etat à l'opinion publique, parce qu'elle implique le contrôle, la déstabilisation et l'influence d'acteurs individuels, dont la liberté est justement garantie par l'Etat.

La dialectique sécurité – liberté a pris un tour nouveau depuis le 11 septembre, parce que son balancier s'est inversé. La mondialisation avait déplacé les énergies vers le terrain économique, affaiblissant la fonction de renseignement militaire et de sécurité. Quand l'opinion publique a compris qu'aucune des treize agences de renseignement américaines n'avait été capable de prévoir les tests nucléaires indiens, de prévenir le conflit yougoslave et sur le sol américain même, de prévenir les évènements d'Oklahoma city et du World Trade Center, l'exigence de sécurité a repris un poids prépondérant. Le souci d'efficacité de l'Etat, ainsi porté par son opinion publique, comporte cependant quelques risques. Alors qu'une partie de l'opinion publique reste critique à l'égard de toute action liberticide, l'industrie alimente la tentation du tout technologique. L'Etat, pris dans l'urgence de l'impréparation, s'expose au piège de la simplification abusive.

Un exemple de ce danger de simplification est apparu face au terrorisme islamiste. Le tout technologique (ELINT et SIGINT[21]) ne pouvant occulter l'action sur le terrain et le renseignement humain (HUMINT), une alliance entre les démocraties occidentales et les autres Etats était nécessaire. Dès lors, quand des acteurs reconnus, intellectuels, politiques ou lobbyistes, prônaient un partage du monde contre l'Islam ou la reviviscence d'un « choc des civilisations », ils menaçaient d'entraîner l'Etat dans une logique que d'autres rangeaient aussi rapidement avec les prophéties auto-réalisatrices. Seul l'Etat pouvait rétablir le sens de l'action, pour renforcer la coalition et mener la lutte. Dans cette mesure, si l'expression « lutte du bien contre le mal » n'est certainement pas des plus heureuses, elle concilie les différentes approches d'un corps social profondément secoué par l'agression subie.

En matière de lutte contre le terrorisme, la disparition de l'Etat est une idée fausse, parce que la peur est collective. La conscience de la sécurité et de la liberté constitue un champ de réévaluation du politique dont l'Etat, régulateur de l'équilibre instable entre ces deux notions, est l'acteur incontesté.

2.3. La réévaluation du politique

Alors que l'Etat conserve un rôle reconnu dans la préservation du sentiment de liberté, du désir de sécurité ou de la recherche des conditions de la prospérité et de l'équilibre social, il lui est possible de développer un sens nouveau dans des domaines tels que l'environnement ou le droit. La réévaluation du politique, malmené par la globalisation, passe par l'élargissement de son horizon.

[21] ELINT : Electronic intelligence ; SIGINT : signal intelligence – renseignement par l'interception d'informations numériques ou de signaux. HUMINT human intelligence : action classique d'agents sur le terrain, infiltration.

2.3.1. Le développement durable

La recherche d'un meilleur environnement dépasse la simple amélioration du cadre de vie. Pour concourir à la préservation du monde, de ses équilibres, de ses réserves naturelles et des espèces qui le peuplent, l'écologie, science devenue politique, vise l'aboutissement du temps long. L'idée de « développement durable » traduit cette dimension temporelle et l'associe à la notion de développement, derrière laquelle on peut discerner un besoin de croissance né de la globalisation. En fait, l'idée de développement durable dépasse largement le domaine écologique quand elle intègre les aspects sociaux et affirme la nécessité de réduire les écarts de richesse comme les inégalités face à la santé et à l'éducation entre régions du monde. Le développement durable, s'appuyant sur des problèmes économiques et environnementaux, devient un défi social dont les Etats sont encore largement absents.

Le contraste entre une globalisation présentée à la fois comme source de problèmes sociaux, mais aussi de succès fulgurants, suscite des peurs et des espoirs auprès des populations. Ce rapport avec la psychologie des peuples est une caractéristique des grands affrontements. Les disparités réelles entre régions s'aplanissent régulièrement depuis le début de la mondialisation, mais les développements de la communication les soulignent davantage. Le danger vient de ce que les disparités perçues deviennent intolérables. Alain Minc[22] affirme qu'« indépendamment de leur capacité d'adaptation et de leur comportement, les Etats-nations ne maintiendront une cohésion minimale que s'ils correspondent à une structure élémentaire de solidarité ». De son côté, Samuel Huntington prétend que l'ordre politique est appelé à se redéployer selon des valeurs et des frontières culturelles. Alors que les assemblages de cultures se divisent, le regroupement des peuples se fait selon des référents religieux, indépendamment de la modernisation et du développement économique. Au contraire, la globalisation entraîne la résistance des élites des autres civilisations face à l'occident. Pour Huntington, les conflits apparaîtront sur les lignes de fracture particulièrement entre monde islamique et Occident. La thèse de Huntington néglige les facteurs sociaux et économiques, parce qu'elle occulte le rôle des Etats dans la marche du monde.

Or, l'aplanissement des disparités sociales dans le monde semble prendre une importance croissante dans le projet politique de gouvernements autant soucieux de générosité que de limiter les trafics transnationaux, les pressions migratoires ou le sentiment d'injustice de leurs opinions publiques. De même les Etats s'impliquent-ils de plus en plus dans les questions d'environnement et de ressources naturelles parce que ces problèmes participent à leur stratégie, par leurs implications géopolitiques. A cet égard, la forte odeur de pétrole qui imprègne nombre de conflits récents ou les guerres de l'eau, dont on peut se demander si le conflit israélo-palestinien n'est pas le prélude, montrent que la raison des Etats n'est pas toujours celle des opinions publiques séduites par l'écologie. Le recours au nucléaire, qu'il soit légitimé par la dépendance à l'égard des ressources fossiles ou par le souci de limiter les émissions de gaz à effet de serre exprimé à Kyoto, a longtemps été la cible centrale du mouvement écologiste. In fine, dans tous les aspects du développement durable, les Etats sont appelés à trancher, parce que les enjeux sont stratégiques, conditionnent l'avenir des relations entre les peuples et réclament des investissements si lourds qu'ils les placent dans le temps long.

---

[22] Alain Minc, *la Mondialisation Heureuse*, Plon, 1997

La problématique de l'environnement est également l'objet d'enjeux commerciaux, quand les entreprises choisissent d'inclure le respect de la nature à leur projet de communication. De la même façon, l'éthique est considérée par de nombreuses entreprises multinationales comme un argument commercial à long terme, autant sur les marchés occidentaux que vis à vis de pays actuellement moins sensibilisés à ces questions. Les firmes multinationales tablent sur la prise de conscience future des enjeux éthiques par des marchés prometteurs et choisissent sur ces sujets un positionnement stratégique en terme d'image. Cet aspect explique l'engagement éthique des entreprises dites citoyennes, pour lesquelles l'image de marque est un enjeu dans le long terme. Ces engagements font l'objet d'un encadrement normatif. Le recyclage des déchets comme des produits fait ainsi l'objet de certifications par des normes ISO, analogues aux normes de qualité et universellement reconnues. Les Etats, agissant sous la pression des lobbies et des opinions publiques, prennent parfois des décisions dont l'aspect commercial est plus évident que l'aspect écologique. La condamnation des CFC, accusés de détruire la couche d'ozone, bien qu'ils n'interviennent que pour une part infime dans ce phénomène, est ainsi devenue un enjeu mondial à quelques mois du passage de leurs brevets dans le domaine public. Leurs remplaçants, moins nocifs à en croire les représentants médiatiques des acteurs écologistes, étaient protégés par des brevets américains plus récents. A l'image des conflits de l'eau et du pétrole, les Etats éprouvent des difficultés à séparer intérêt national et développement durable. Nul n'oserait envisager la privatisation du « comité national d'éthique » !

D'un point de vue plus local, l'aménagement du territoire par l'Etat participe à une forme de développement durable. L'aménagement des pôles urbains, la préservation d'espaces naturels et une gestion intelligente des politiques des transports en font partie. La création de pôles de compétences spécifiques comme la Silicon Valley ou le centre aéronautique toulousain participent à l'amélioration de la productivité des entreprises. Quand les décisions prises répondent à un réel souci collectif, sans arrière-pensées électoralistes ou pressions occultes, l'Etat progresse dans sa capacité à produire du développement et le politique se renforce.

L'écart entre le développement durable global et l'aménagement du territoire local correspond classiquement à la frontière interne/externe, dont les transnationalistes prédisent la fin. La réévaluation politique semble s'appuyer sur les deux aspects. Ainsi l'influence des Etats-Unis prend effet dans le « monitoring global », mais atteint ses limites à petite échelle, dans les trafics locaux et face à des comportements non-étatiques et rustiques. La globalisation, contestée ou espérée, est liée aux engagements entre les Etats (accords commerciaux, établissement de coalitions de maintien de la paix…) et repose sur des actes politiques, par là réévalués.

2.3.2. L'avenir du droit et le maintien du contrat social

Quand le politique évolue et que l'Etat produit du sens, le droit se modifie. Si l'on peut dire « le droit, c'est la vie » en ce qu'il touche à tous les domaines des relations humaines, des affaires à la famille, de la fiscalité à l'éthique, le droit est aussi le seul socle sur lequel l'Etat peut fonder son action. Or, le droit échappe de plus en plus aux Etats et aux parlements. L'exemple européen, dans lequel 80 % de la norme sont à présent élaborés au niveau communautaire, n'est pas le seul. Une proportion équivalente du droit se rapporte aux problèmes économiques, fortement imprégnés par la mondialisation. Les problèmes à traiter sont souvent d'une telle complexité que les finesses d'une loi, que les citoyens ont depuis longtemps cessé de suivre, échappent maintenant à la plupart des parlementaires eux-mêmes. Les cabinets d'avocats internationaux représentent un potentiel écrasant, au point que les Etats

doivent parfois légiférer en réaction à leurs initiatives. Pourtant, le droit des citoyens, stigmatisé par la dialectique sécurité – liberté, mais aussi le développement du droit international, illustré par l'avènement du droit et du devoir d'ingérence, sont des appels à un renforcement de la tutelle juridique de l'Etat. Prenant conscience que nombre de nouvelles menaces, sociales, sécuritaires, cybernétiques, ne peuvent être repoussées que par la puissance publique, les citoyens en appellent à « l'Etat de droit ». Dans cette conception du droit, il faut la volonté de l'Etat pour surmonter les effets négatifs de la globalisation. A un Pierre de Senarclens annonçant que « le paradigme économique dominant n'a pas d'avenir, puisqu'il ne prend pas en compte les coûts écologiques et sociaux des modes actuels de production et de consommation », l'Etat peut apporter une réponse juridique. Cette réponse doit cependant être construite d'une façon lisible par les citoyens, sans lesquels le vide géopolitique pourrait gagner les sociétés occidentales, pourtant fondées sur le droit. Le renforcement des normes juridiques porte en effet en lui un risque de dérive technocratique, très antérieure à la mondialisation, mais qui, s'ajoutant aux menaces qui pèsent sur l'Etat, concourt à la dévaluation du politique.

La réévaluation politique de l'Etat peut également se fonder hors des frontières. Evolution mondiale initiée par des ONG, le passage de la notion de droit à celle de devoir d'ingérence est accompagnée et développée par les Etats nationaux, qui deviennent acteurs du droit international en engageant leurs forces armées, leurs moyens médicaux et des capacités civiles de reconstruction bien au-delà des frontières. Au titre du devoir d'ingérence, la communauté internationale intervient généralement sur le territoire d'Etats manqués (failed states) incapables d'imposer le droit face à des acteurs illégaux, ou d'Etats menacés, qui placent leur survie dans la radicalisation de l'action politique. Dans les deux cas, les Etats jugés menaçants pour les droits de l'homme reposent sur une violence à laquelle seuls les Etats défenseurs du droit international peuvent s'opposer. C'est encore la dialectique liberté - sécurité que l'on retrouve au niveau collectif, alors que les menaces directes de la mondialisation pesaient au niveau individuel. Le droit des citoyens fonde le droit des peuples.

Enfin, par une sorte d'ironie du droit, les Etats sont un recours classique pour les entreprises et les acteurs transnationaux nés de la mondialisation, qui rejetaient les pesanteurs administratives et les lourdeurs jugées contre-productives de leurs pays d'origine avant de pâtir du jeu mondial. Lorsqu'ils se sentent menacés, les acteurs transnationaux demandent l'aide des Etats, heureux d'accueillir le retour de leurs fils prodigues. Parallèlement, dans le cadre de règlements commerciaux internationaux, les pouvoirs publics sont mis à contribution pour établir des barrières et des frontières protectionnistes, tenter de convaincre les partenaires de lever les leurs ou pour agir sur le plan monétaire ou du crédit. Les législations des Etats peuvent également promouvoir l'implantation des FTN par des incitations fiscales ou des prérogatives limitant notamment la part des investissements étrangers. Dans le même esprit, seuls les Etats peuvent assurer la police de la globalisation et la lutte contre le cybercrime. Ce sont en effet les normes de droit produites par les Etats qui garantissent la sécurité des transactions, objets de la mondialisation. Pour les acteurs transnationaux aussi, il y a un Etat-Providence, dont on peut dire que le champ de compétences s'étend chaque jour un peu plus vers le ciel. L'absence de cadre juridique spécifique à la défense contre les attaques spatiales ou cyberspatiales constitue certainement un défi pour les années à venir, de même que l'avancement des conférences sur le désarmement est parvenu à créer une norme juridique autour d'un sujet aussi amoral et éloigné du droit que pouvait l'être l'exercice de la dissuasion nucléaire.

Malgré le poids, parfois mal ressenti, d'une législation chaque jour plus volumineuse, le citoyen reste demandeur de lois, de règlements et de normes, destinés à le protéger. Le besoin de protection est d'ailleurs amplifié par la globalisation, qui menace le citoyen dans un quotidien de plus en plus fugace. Alors que les "trente glorieuses" étaient socialement difficiles et conflictuelles, elles portaient la perspective collective d'un meilleur avenir pour la génération suivante. L'acceptation de l'Etat passe en effet par l'attachement à des valeurs sociales, telles que la sécurité sous toutes ses formes (alimentaire, sanitaire, ordre public, justice), la santé ou l'éducation.

Le sentiment d'appartenance à une nation s'enracine dans ces éléments quotidiens, qui fondent le contrat social tel qu'il est envisagé par Hobbes, en tant que lien pour l'homme. Alors, la dérégulation n'est pas la fin de la nation, annoncée par Jean-Marie Guéhenno dans "la fin de la démocratie", ni même la fin de l'Etat.

Au contraire, face aux transformations mondiales, seul l'Etat peut procéder à l'ajustement des stratégies politiques et concilier réalité sociale et mondialisation. Certes, régler le curseur fiscal, social ou militaire n'a rien d'héroïque, les idéologies s'accommodant mal des compromis, mais la réponse ne peut être que politique. Le choix culturel du citoyen, quant à son attachement à des valeurs sociales différentes de ses voisins constitue d'ailleurs un défi majeur de la construction européenne. Le domaine de la santé illustre la nécessité pour l'Etat de s'attacher aux infrastructures avant même de construire les superstructures dont rêve le politique. Si chacun s'accorde à penser que la santé n'a pas de prix, le tarif de l'acte médical est inévitablement un prix négocié. L'inélasticité économique de la demande impose donc un arbitrage. Certes, cet arbitrage peut être en partie régulé par le marché, quand les assurances sociales sont mises en concurrence, mais l'incontournable nécessité morale d'accorder des soins à chacun réintroduit inévitablement une fonction sociale pour l'Etat, au titre de la solidarité nationale. Aucun Etat ne peut se passer d'un tel "safety net", dont les dimensions et la taille des mailles sont fonction du positionnement des curseurs social et fiscal, par conséquent de son ressort.

La prise de conscience de l'importance du contrat social procède donc pour l'Etat d'une analyse stratégique, dont la cohésion nationale est l'enjeu. Sans héroïsme, mais à la recherche d'un intérêt populaire nécessaire à l'attachement du citoyen à l'Etat, le politique, agissant sur les normes juridiques, procède ainsi au dosage d'éléments que jamais la globalisation ne pourra lui retirer.

2.3.3. Le recul de l'horizon politique

Quand l'avenir politique est difficile à cerner, quand les orientations à prendre doivent s'inscrire dans le temps long, la fonction de renseignement se renforce. L'avenir du renseignement et de l'information s'inscrit dans la nécessité de donner du temps aux politiques et aux idées. Qu'il s'agisse de la préparation des opinions publiques aux évènements et aux décisions ou de la recherche d'un meilleur préavis pour les politiques, il est question de rendre le monde plus visible, plus lisible. Le renseignement rétablit le temps long au profit de l'Etat. Aussi certains, comme Saïda Bédar, rassemblent-ils renseignement, infodominance et contrôle social global sous la bannière de la « situationnal awareness » de l'Etat.

Quand un pays acquiert une domination dans un secteur du renseignement, l'Etat de ce pays dispose d'une « allonge » géopolitique, qui lui permet de mener une politique originale. C'est

la raison pour laquelle la France, parallèlement à la professionnalisation de ses armées, a choisi de développer ses capacités de renseignement (+70% entre 89 et 93 - +21% en 92), alors que ses partenaires réduisaient leur effort dans ce domaine. Cette approche fait de la France un interlocuteur obligatoire en matière de renseignement dans des zones sensibles du monde (Afrique et Proche-Orient), désertées par d'autres nations. Le docteur Forster tempère cette analyse par les difficultés françaises à lier le renseignement à la diplomatie et à améliorer les relations entre agences et armées. Depuis le 11 septembre, l'importance de l'aspect humain est mise en avant par rapport aux ELINT et SIGINT, et se porte au crédit des services français. Il ne faut pas perdre de vue que, plus que le renseignement technologique, le renseignement humain comporte une forte implication gouvernementale. L'Etat ne doit pas abandonner la présence sur le terrain aux ONG, par exemple. L'invention des GONGO (organisations non gouvernementales orientées par les gouvernements) est certes une solution, mais on peut redouter que la soudaine prise de conscience de leur dépendance aux Etats par l'opinion publique ne produise un mouvement de défiance, partagé entre ces organisations et les Etats eux-mêmes.

Alors que la production de la DGSE est depuis peu envoyée directement à l'exécutif en France, la coopération européenne se développe sous l'impulsion des parlementaires européens. Le centre européen de Torrejon constitue un défi, quand, selon les militaires, le renseignement ne se partage, ni ne s'échange. En fait, ce succès repose sur l'exploitation commune de moyens partagés. L'exploitation commune des images du satellite Helios améliore pour les dirigeants européens la compréhension des risques d'un monde instable. C'est pourquoi de système n'a pas été remis en cause lors du démontage de l'UEO. Le développement de plusieurs programmes européens après la crise du Kosovo résulte de la prise de conscience des limites de la coopération américaine en matière d'infodominance. Pour l'Europe, il s'agit de dégager la volonté politique de poursuivre les programmes satellitaires et de résister à la mode du drone, dont l'intérêt économique n'est d'ailleurs pas évident par rapport au satellite. Voir quand un risque est en train de devenir une menace est de nature à constituer un espace fédérateur pour l'Europe stratégique. Encore faut-il que le relâchement des efforts publics nationaux ne soit pas masqué par l'effort européen.

L'importance du recul de l'horizon politique quand la situation se complique est à l'origine d'un paradoxe, que souligne Anthony Forster. Il remarque que si le contrôle du renseignement passionne les politiques quand l'enjeu est faible, ceux-ci l'abandonnent aux agences spécialisées quand le contexte devient crucial. Forster constate la double transition selon laquelle les agences de renseignement, à la recherche d'une nouvelle menace depuis la fin de la guerre froide, élargissaient avant le 11 septembre leur terrain de lutte à des domaines tels que l'économie et la lutte contre le crime. Maintenant que les agences de renseignement et de sécurité reprennent ces nouveaux rôles, elles doivent sortir de l'ombre. Ceci crée un besoin de justification légale, de présentation de preuves aux tribunaux, de justification des dépenses et de recherche de légitimité. On peut résumer cette double transition par un transfert entre le sujet du renseignement et son objet.

Aux Etats-Unis, au Royaume uni et en France, la fonction renseignement a subi d'importantes évolutions après la chute du mur, comme elle en subira d'autres, à la suite du 11 septembre. Anthony Forster voit dans le renseignement un important multiplicateur de forces, qui reste le lieu d'approches strictement nationales, particulièrement en France. La mutation du renseignement vers les activités économiques et industrielles, après l'effondrement du bloc communiste, en a modifié la collecte, mais n'en a pas simplifié la restitution. Plus encore que la maîtrise des niveaux de classification, la globalisation des entreprises et leur

transnationalisation rend difficile la détermination du domaine strictement national. A qui délivrer le renseignement collecté : à des entreprises réputées nationales, mais dont les marchés et les centres de production sont fortement délocalisés ou à des entreprises étrangères fortement ancrées dans le paysage socio-économique national ? Le basculement entre intelligence économique et sécurité, opéré après le 11 septembre, réduit pour un temps cette interrogation.

Le nouveau positionnement du renseignement par rapport à la fonction politique suscite d'ailleurs quelques inquiétudes. Le journaliste de défense James Kitfield[23] considère par exemple qu'aux Etats-Unis, « le renseignement a pris une telle importance qu'il est en train d'éclipser le Département d'Etat ». Ce point n'est d'ailleurs pas nouveau. Jean-François Daguzan rappelle que, dans les années 80, le MITI japonais n'avait pas pour but de faire la politique industrielle, mais de dégager pour les entreprises les instruments de leur développement futur. Cet exemple illustre l'importance acquise, au-delà de la fonction de renseignement, par les activités de recherche et développement, s'agissant d'ouverture de l'horizon politico-économique.

En matière de renseignement et de maîtrise de l'information, l'Etat anticipateur, selon l'expression de J-F Daguzan, est le premier bénéficiaire de l'horizon qu'il dégage, de son impact sur la constitution, le maintien et le développement d'une base scientifique, technique et commerciale. Ainsi, l'Etat est-il de fait un des artisans du « dual » et du « triple use », qui permettent la fusion du civil, du militaire et du commercial dans un marché bénéficiant d'économies d'échelles, sans perte de contrôle national. C'est ainsi que le Department of Defence a créé le système Inmarsat et maintient aujourd'hui la constellation de satellites Iridium. L'exemple des programmes de satellites de communications concentre en effet les aspects essentiels de l'infodominance.

C'est donc par son rôle d'arbitre, d'expression d'une conscience nationale désireuse de conserver une vision du temps long, par exemple en matière de développement, que la fonction politique est appelée à se redéployer. L'Etat, qui décide en définitive de faire rentrer le corps social dans le temps mondial ou non, peut encourager et accompagner la mondialisation ou adopter une stratégie d'Etat-résistant, selon l'expression de Jean-François Daguzan. Son rôle moteur dans la construction des nouvelles entités politiques, d'acteur de la communauté internationale et la volonté d'exercer un contrôle rigoureux et démocratique sur les agences de renseignement lui permettront de rester porteur de sens et de puissance.

Pour Thucydide comme pour Aron, la puissance est la capacité à imposer une volonté. La politique est en démocratie l'expression de la volonté du peuple. De ce principe, le politique dégagera de nouvelles perspectives.

---

[23] James Kitfield, « *looking for trouble* », National Journal, 18 mai 1996

Conclusion

Au terme de ce panorama des relations actuelles de l'Etat et donc du citoyen avec le monde, il est intéressant de retrouver les grandes théories des relations internationales, étudiées dans l'ouvrage du professeur Jean-Jacques Roche, « Théories des Relations Internationales ». Principale frontière, la séparation entre interne et externe, dont la disparition a été évoquée au travers de la position américaine, correspond à l'abandon du système westphalien, qui reposait sur la centralité de l'Etat, et dans lequel se place encore le processus de construction européenne. Autour de cette distinction sur la place accordée à l'Etat, tout le spectre des théories des relations internationales s'étend du réalisme classique au mondialisme, d'une vision absolutiste de l'Etat à des approches constructivistes ou réflexivistes, qui se concentrent sur l'épistémologie, l'analyse des violences structurelles. Or, l'évolution des concepts est en étroite relation avec le contexte géopolitique.

Le présent mémoire, rédigé dans les années 1900, aurait probablement fait la part belle à la mondialisation, née de la révolution industrielle et du développement du commerce maritime des grandes puissances coloniales. Dans les années 50, l'effondrement européen consécutif aux deux conflits mondiaux et la domination américaine ayant consacré le réalisme absolu, il aurait été question de distinguer le rôle défensif ou offensif de l'Etat. Si les théories néoréalistes et behaviouristes nées de la détente sont aujourd'hui malmenées par le mondialisme, les évènements du 11 septembre et leurs conséquences peuvent initier une nouvelle approche, les Etats-Unis s'interrogeant sur leur capacité à agir seuls. En fait, toutes les théories des relations internationales actuelles se caractérisent par la place qu'elles accordent à l'Etat par rapport aux autres acteurs. L'élaboration des théories participe donc manifestement au rayonnement politique.

Quand la globalisation a accéléré le développement des théories transnationalistes, elle a permis une évolution des termes de la puissance. L'intrication jamais égalée des économies, l'interrelation écologique, sociale, voire culturelle, alimentent le succès de ces théories, d'ailleurs toutes d'origine américaine. La capacité de l'Etat à créer les conditions du développement de nouveaux concepts ou théories constitue de ce fait un élément de sa puissance, alors même que ces théories comportent des éléments de nature à le remettre en question. Autant qu'en matière économique, la confiance et la liberté que peut instaurer puis préserver l'Etat dans le domaine des idées, sont essentielles pour en étendre l'influence dans le temps long. Les idées, autant que le renseignement, permettent au pouvoir politique d'anticiper les fractures comme les convergences, d'identifier les valeurs constitutives de la société. De ce point de vue, les convergences entre les récents débats de Pôrto-Alegre et New-York préfigurent les futurs débats autour de la maîtrise de la mondialisation. Le rôle des Etats pourrait devenir important dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie d'organisation de la globalisation.

Le développement de la notion de confiance, le remplacement de la dominance par la persuasion sont des perspectives politiques riches pour les Etats et leurs relais internationaux. Si aujourd'hui, l'Etat-nation ne semble plus opérant, c'est la conception absolutiste de l'Etat-nation qui a été battue en brèche. La démocratie, créée sur un territoire, trouvant sa légitimité dans le peuple, a naturellement accompagné la montée des nationalismes. La confusion entre intérêt national et nationalisme est à l'origine de la conclusion hâtive de la fin des Etats. Les

Etats ne doivent plus être vus comme des entités absolues. La mondialisation n'est donc pas la fin de l'histoire. Raccourcissant les distances entre les mégalopoles du village mondial, elle a isolé les zones exclues du temps mondial. L'humanité crée des droits, puisqu'elle s'est même dotée d'un « patrimoine mondial ». Les Etats modernes trouveront dans le maintien de ces droits un sens nouveau à leur action.

ANNEXE 1
Le Tableau de Bord de la Mondialisation

Les F&A : 8% du PNB mondial en 99 :

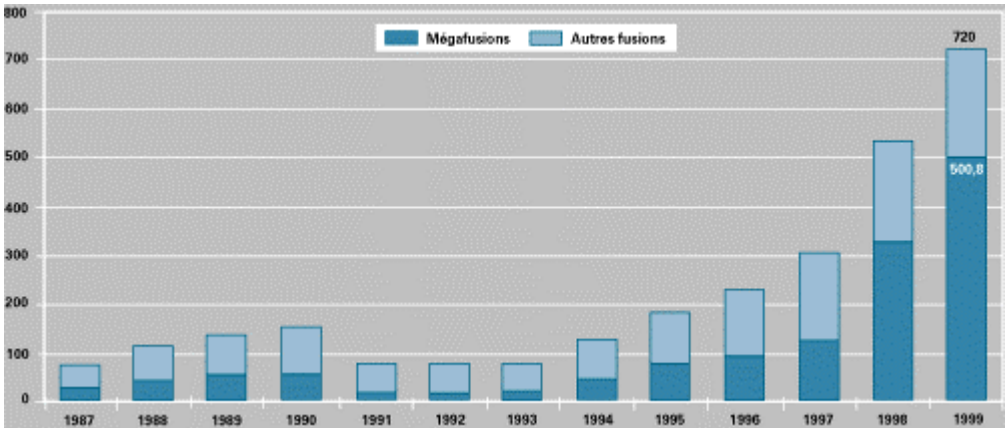

Le flux des IDE :

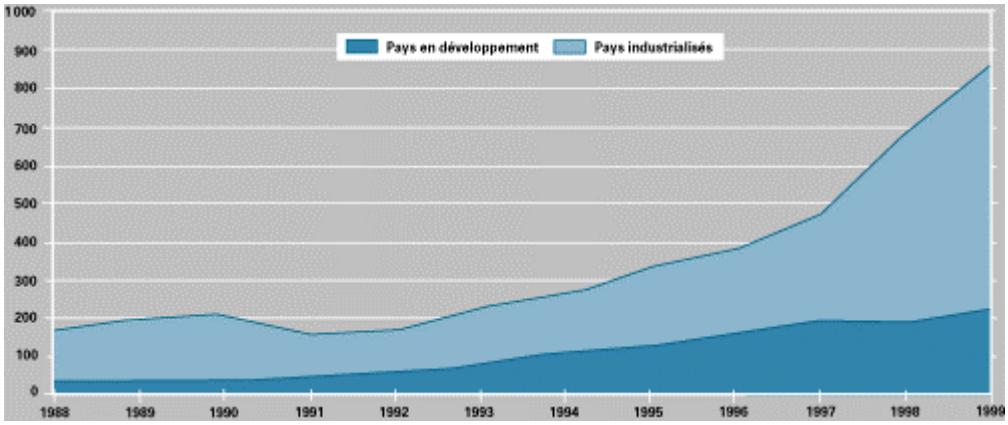

ANNEXE 2
Les Déséquilibres Mondiaux

la richesse mondiale recomposée

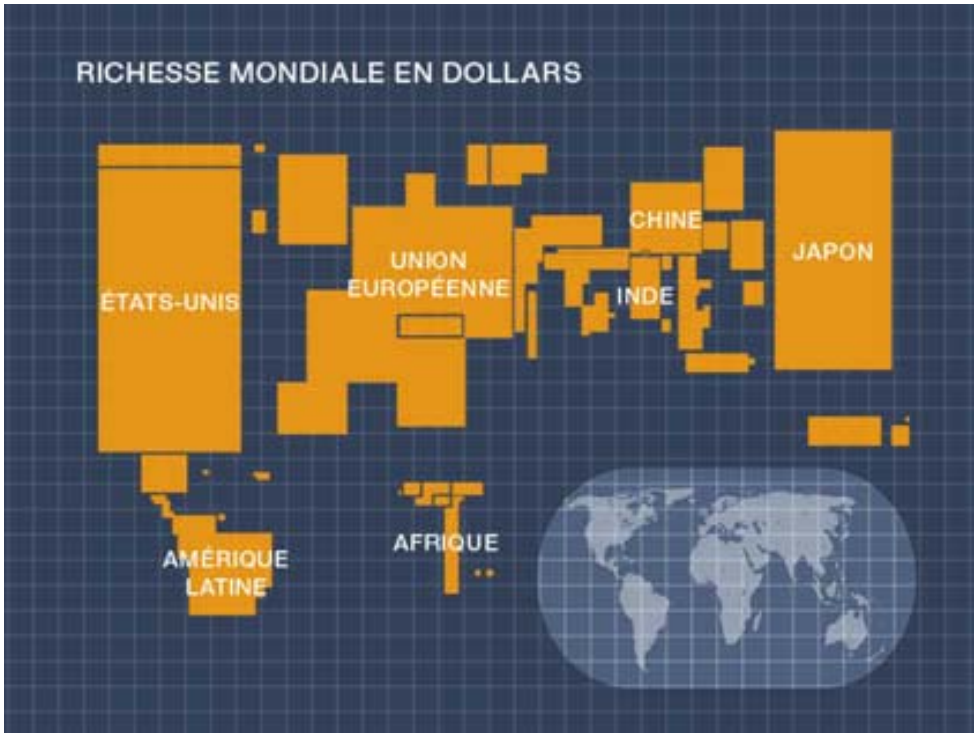

L'éclairage artificiel dans le monde

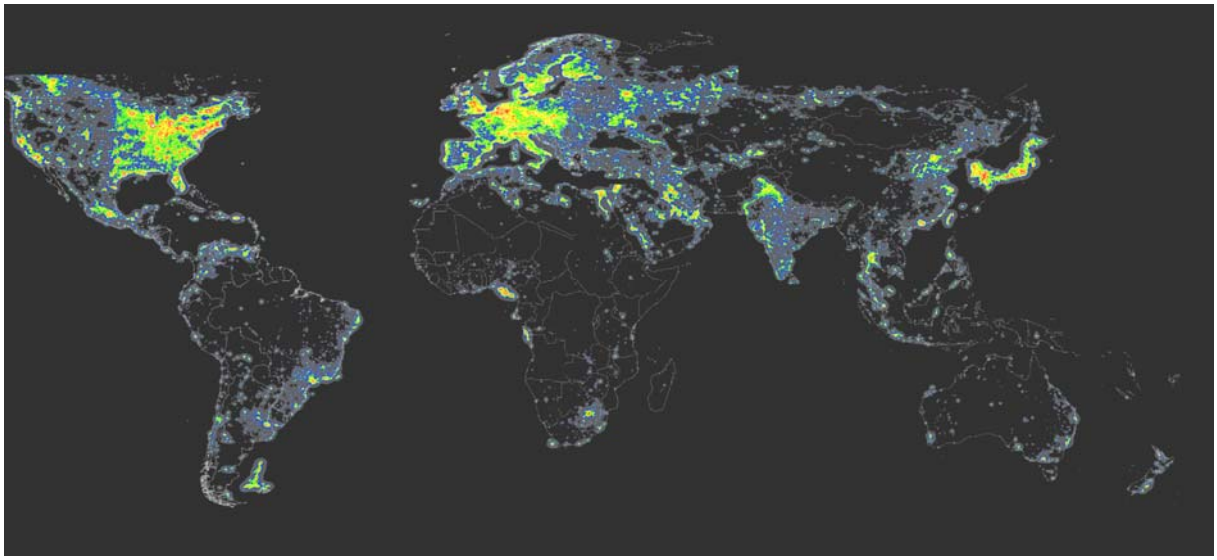

ANNEXE 3
Les Dépenses Militaires en Europe

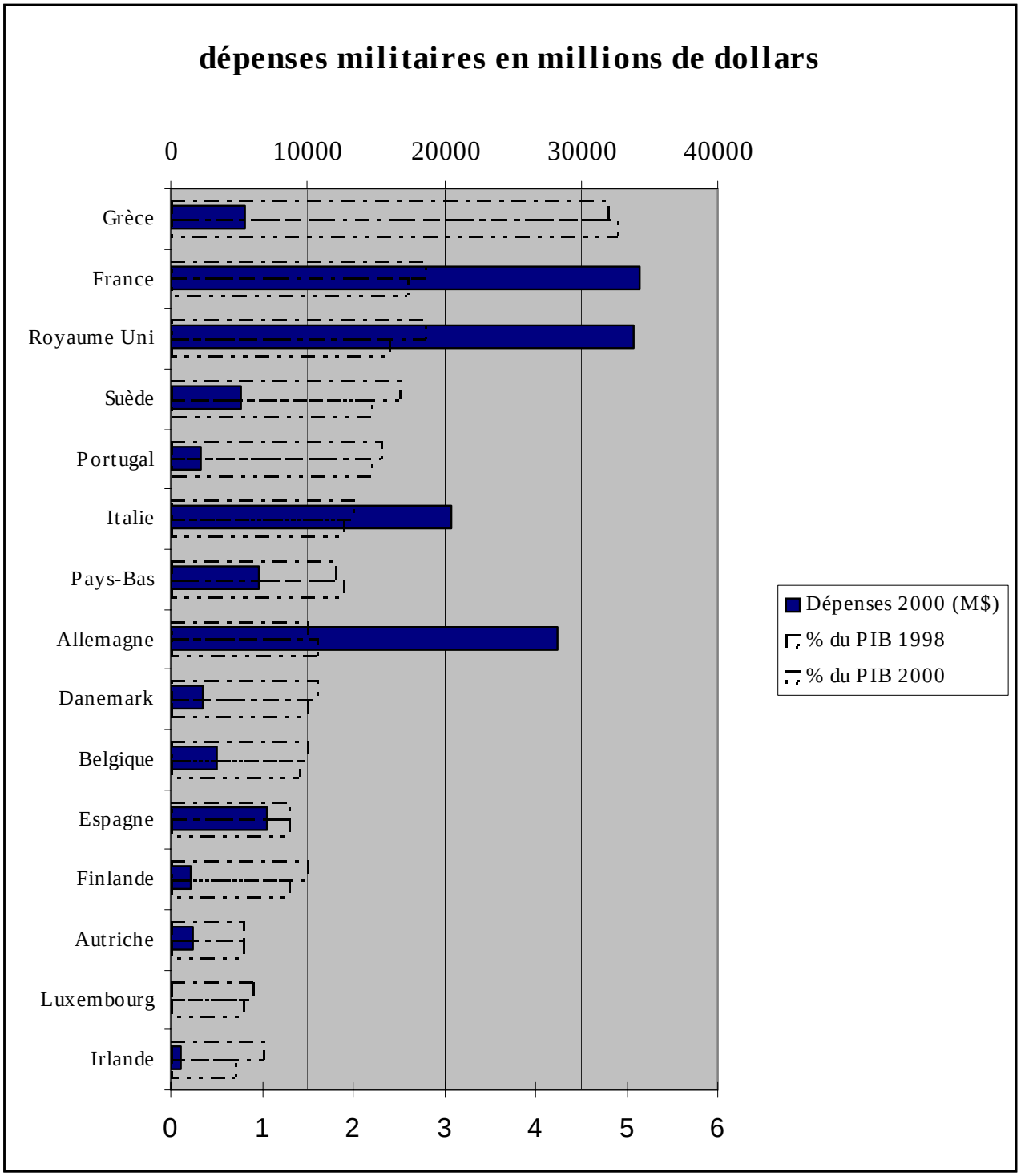

ANNEXE 4
Les Chiffres de la R&D dans le Monde

L'investissement recherche et développement

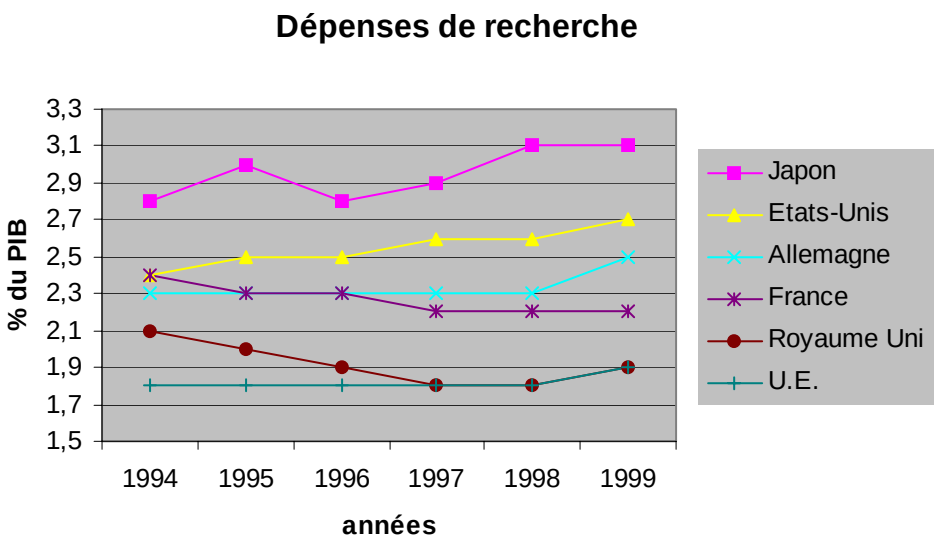

Implication de l'entreprise dans la R&D

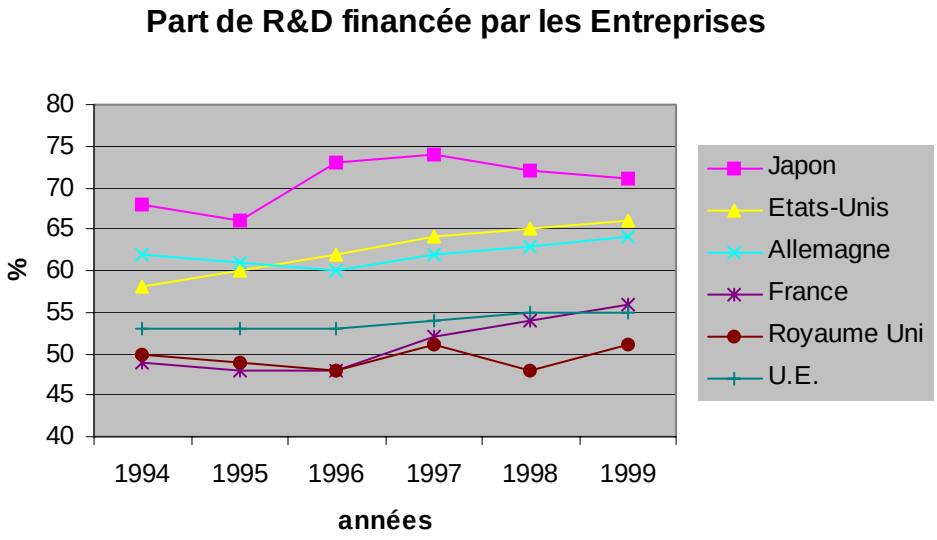

ANNEXE 5
L'Energie dans le Monde

Types d'énergies et répartition nord/sud

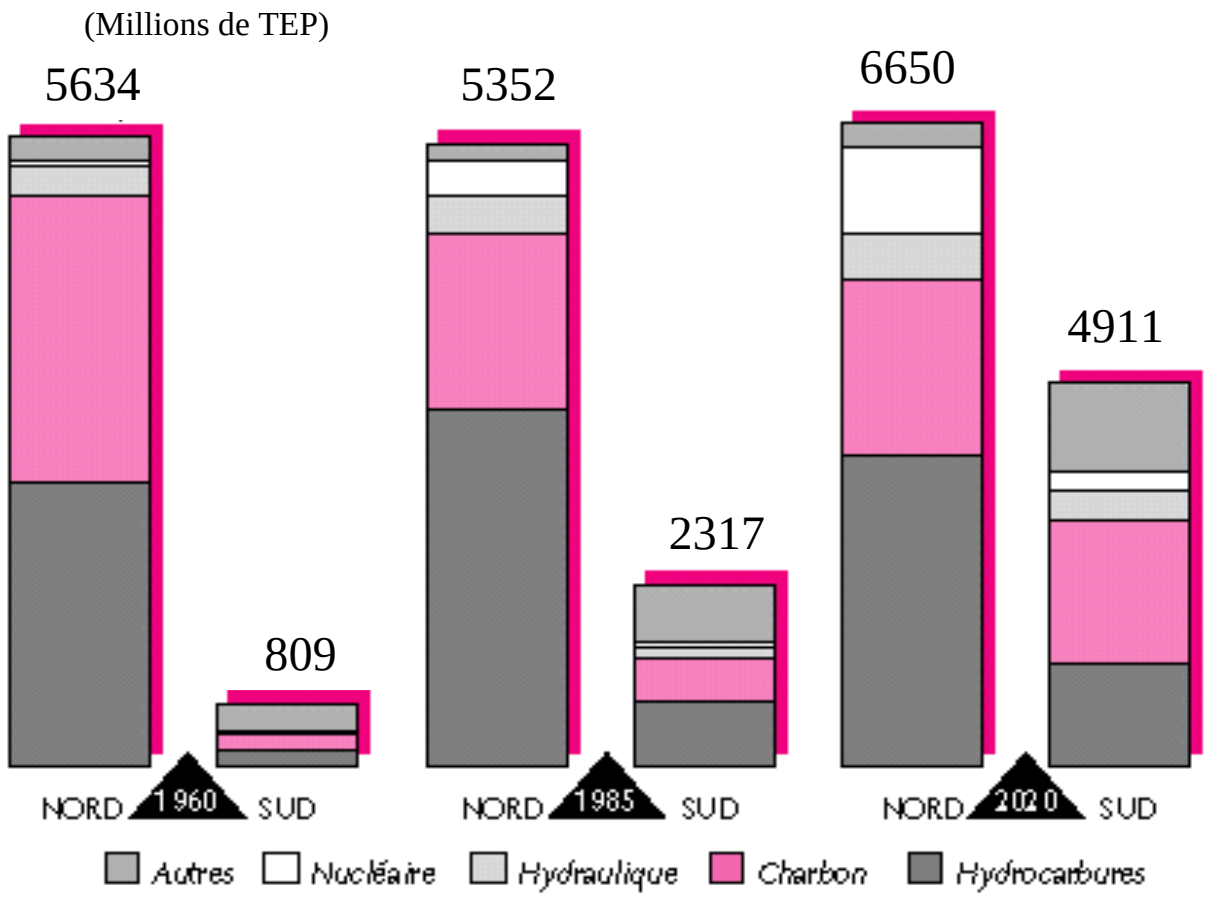

Réserves et production d'hydrocarbures

LIQUIDS AND GAS RESERVES (Mboe)

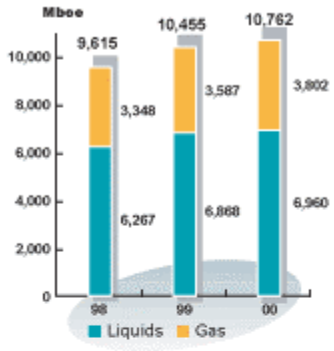

GAS PRODUCTION IN 2000 BY GEOGRAPHIC ZONE : 3,758 Mcf/d

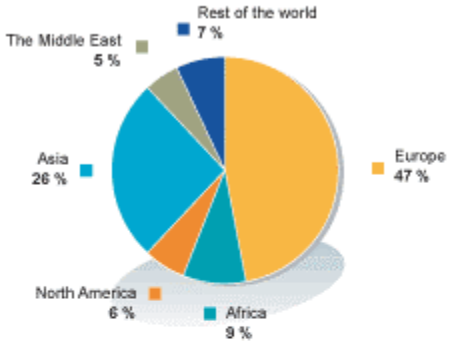

LIQUID AND GAS PRODUCTION IN 2000 (Kbeo/d)

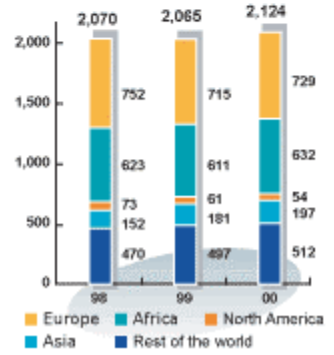

LIQUID PRODUCTION IN 2000 : 1,433 Kbeo/d

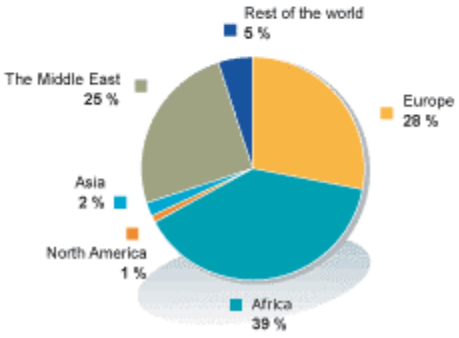

BIBLIOGRAPHIE

- **ARON Raymond,** *Paix et Guerre entre les Nations* ; Paris, Calmann-Lévy, coll. « liberté de l'esprit », 1962, 1984

- *Autour de la Mondialisation* ; Revue de politique étrangère 3/2001

- **BADIE Bertrand,** *la Fin des Territoires* ; Paris, Fayard, 1995

- **BEDAR Saïda,** *la Globalisation : « Nouvelle Frontière » du leadership américain ?* ; Cahiers d'Etudes Stratégiques (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales) n°28

- **CARRE de MALBERG Raymond,** *Contribution à la Théorie Générale de l'Etat*, Paris, Sirey, 1920

- **DAGUZAN Jean-François,** *l'Etat et l'Entreprise face à la Mondialisation* ; Revue Française de Géoéconomie, n°1, mars 1997

- **DELMAS Philippe,** l*e Bel Avenir de la Guerre* ; Paris, NRF essais Gallimard, 1995

- **DOLLFUS Olivier,** *la Mondialisation* ; coll. « la Bibliothèque du Citoyen », Paris, Presses Sciences PO, 1997

- **GUEHENNO Jean-Marie,** *la Fin de la Démocratie* ; Paris, Flammarion, 1993

- **LAÏDI Zaki (dir),** *Géopolitique du Sens* ; Paris, Desclée de Brouwer, 1998

- **MACHIAVEL,** *le Prince* ; Paris, le Livre de Poche, coll. « classiques de la philosophie », 2000

- **PARMENTIER Guillaume,** l*e retour de l'histoire : Stratégie et relations internationales pendant et après la Guerre froide* ; Paris, Complexe, 1993

- **PEYREFITTE Alain,** *la Société de Confiance* ; Paris, Odile Jacob, 1995

- **ROCHE Jean-Jacques,** *Théorie des Relations Internationales* ; Paris, Montchrestien, 4ème édition 2001

- **TOYNBEE Arnold**, *l'Histoire* ; Paris, Payot, 1996

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION **5**

1. L'ETAT MALMENE **7**

1.1. L'émergence de nouveaux acteurs et l'annonce de la fin de l'Etat **7**
1.1.1. Le nouvel espace géostratégique mondial 7
1.1.2. Les nouveaux pourvoyeurs de sens 8
1.1.3. Nouveaux risques, nouvelles menaces 9

1.2. La vision américaine et l'approche européenne **12**
1.2.1. L'Etat américain, leader de la globalisation 12
1.2.2. Les Etats et la construction européenne 15
1.2.3. Les évolutions récentes 18

1.3. Démocratie et mondialisation **19**
1.3.1. Le sentiment de dépossession 19
1.3.2. L'exclusion du temps mondial 20
1.3.3. Le poids de la culture démocratique 22

2. LES PERSPECTIVES POLITIQUES **25**

2.1. Les risques du recul de l'Etat **25**
2.1.1. Le vide géopolitique 25
2.1.2. L'isolement du citoyen 26
2.1.3. Le recul de la communauté internationale 27

2.2. Les fonctions propres à l'Etat **30**
2.2.1. Prévention des crises 30
2.2.2. Défenses militaire, civile et économique 31
2.2.3. Défense contre le terrorisme 35

2.3. La réévaluation du politique **36**
2.3.1. Le développement durable 37
2.3.2. L'avenir du droit et le maintien du contrat social 38
2.3.3. Le recul de l'horizon politique 40

CONCLUSION **43**

BIBLIOGRAPHIE **51**

TABLE DES MATIERES **53**